



Alphonse PHILIPPART

RHISNES

NOTES HISTORIQUES

Namur
Imprimerie JACQUES GODENNE
19-21, rue de Bruxelles
—
1942





RHISNES

Notes historiques

NOTRE-DAME DE LIESSE (Chapelle)

La chapelle de Liesse a été bâtie en 1748, par Pierre-François Paquet, dont les parents, habitant Namur, étaient seigneurs fonciers de la Vaux, à Bovesse, ferme qui porte encore aujourd'hui le nom de Vaux.

Il avait d'abord eu le dessein de faire bâtir sa chapelle sur une de leurs terres qui longe le grand chemin (ancien chemin de Namur à Bruxelles), puis il a demandé à la communauté de Rhisnes de pouvoir la construire là où la dite chapelle était auparavant; l'endroit était un trioux où les bêtes allaient pâturer.

Il y fit même planter trois rangées de bois blanc pour l'embellissement de la chapelle, qui furent vendues au profit de la communauté lors du partage des communes.

Le curé Caryon porta la sainte Image, qui était dans l'église de Rhisnes, en procession le jour de la Nativité de la sainte Vierge, le 8 septembre 1748. Monsieur Wilmart était alors curé de Rhisnes. Il reçut les clefs de la chapelle de P.-F. Paquet et en remit les soins à Barthélemy Bonet, qui a accepté pour lui et, après lui, pour ses enfants.

Le terrain où était bâtie la chapelle appartenait à Martin Perot. Il y eut échange de terrain avec la famille Bonet par acte fait devant la cour du lieu.

Lors du partage des communes, B. Bonet a tâché d'obtenir de Mgr le comte de Berlo, alors évêque de Namur, des indulgences. Barthélemy-Joseph Bonet était alors marguillier-chantre.



« Nous accordons quarante jours d'indulgence à tous
» ceux et celles qui réciteront cinq pater et cinq ave
» Maria dévotement à la chapelle de Liesse à Risne.
» Donné à Namur le 19 avril 1769.
» Par Monseigneur : Masson, secrétaire ».

Barthélemy-Joseph Bonet fut établi mambour de la chapelle de Notre-Dame de Liesse à Rhisnes par Monsieur Wilmart, curé de Rhisnes.

Suit le compte des débours faits de 1763 à 1830.

« Au nom de la Sainte Trinité :

» Je soussigné Barthélemy-Joseph Bonet en son vivant
» clerc de cette paroisse depuis 1774, déclare et veut
» qu'après sa mort son fils Jacques aije la chapelle de
» Notre Dame de Liesse avec le petit terrain qui entoure
» la chapelle avec la balustrade afin d'en avoir soin com-
» me j'ai fait, et à son défaut, je souhaite que ce soit son
» frère André qui en aije soin. Je défends en qualité de
» père de ne jamais aliéner cette chapelle à aucun étran-
» ger sous quelque prétexte que ce soit voulant que cette
» chapelle reste toujours dans la famille.
» Telle est ma volonté.
» Fait et signé par moi le 8 septembre 1826.

B. J. Bonet ».

Et sans doute de Mademoiselle Odile Bonet ce qui suit :

« Respectant les dernières volontés de notre Grand-
» père, la chapelle restera dans la famille Bonet ».

Barthélemy Bonet était né en 1739. Il avait neuf ans quand on a inauguré la chapelle et était enfant de chœur.

La chapelle actuelle a été reconstruite par Mademoiselle Elisa Artoisenet, en 1887, lorsque les enfants (héritiers) de Jacques Bonet ont vendu leurs propriétés à Rhisnes.

Elle se trouvait précédemment de l'autre côté du chemin, dans le jardin appartenant maintenant à Léon Osselet, vis-à-vis de l'entrée de la maison de Gustave Depas.



A l'entrée des troupes françaises en Belgique (à la révolution française de 1789), B.-J. Bonet sauva la statue dans l'église de Rhisnes, puis dans sa chambre, pour plus de sûreté, pour la sauver des impies. On y a dit plusieurs fois la messe en cachette. (Ils ont pris la statue de saint Donat à Bovesse et l'ont jetée au feu ; la femme Raphaël Julle l'a sauvée mais elle a été passablement maltraitée).

B.-J. Bonet a fait servir la chapelle de grange pour la préserver.

La Vierge a été reportée en procession par le curé Ernotte, assisté du R. P. Isidore Garot, récollet, en 1804.

Madame Paquet d'Acoz était la belle-sœur de Pierre-François Paquet, qui a fait construire la chapelle. Elle a donné deux louis d'or pour faire réimprimer l'histoire de N.-D. de Liesse de France.

*
* *

Barthélemy Bonet :

Ses enfants : André Bonet, Jacques, Dieudonnée qui a épousé Taquin (du moulin d'Arthey).

André Bonet a épousé Marguerite Chantraine; enfants : Adrienne, Anne-Josèphe, Edouard.

Jacques Bonet a épousé Anne-Joseph Thirifay; enfants : André, une religieuse, l'épouse Wodon, l'épouse Boucqueau et Odile.

Marguerite Chantraine était la nièce de la veuve Bridoux, née Pirsoul, et de son frère, et restait avec eux au Pairoy.

FERME DES DAMES BLANCHES

La ferme des Dames a appartenu au couvent des Dames Blanches de Namur (les Carmes chaussées) jusqu'à la révolution française.

La ferme fut alors confisquée par les révolutionnaires français, comme la cure.



Le Béguinage de Rhisnes, déjà mentionné en 1420, était situé dans la rue Saint-Aubain (entre la Marcelle et le Chenil) et avait servi de séminaire à partir de 1569.

La cense des Dames Blanches de Rhisnes existait en 1575.

Le béguinage de Rhisnes devenu vacant (sans doute le couvent de Namur) fut transformé en séminaire par le premier évêque de Namur, Antoine Havet, en 1562.

15 avril 1620. — Thomas Sentelé de Rhisnes fait un échange de terres avec Jacq. Guaiffier, prieure des Carmélites de Namur.

Les Carmes chaussées de Namur ont été supprimées par Joseph II.

18 septembre 1700. — Les Carmélites ou Dames blanches de Namur « relèvent » une prairie à Rhines.

*
* *

Jean-Baptiste Minet, ex-dominicain du couvent de Namur, a acquis la ferme par l'intermédiaire de Thomas Gillet, négociant à Paris, devant les Administrateurs de Sambre-et-Meuse, le 19 thermidor an V, pour 135.100 livres.

Jean-Baptiste Minet, ex-dominicain, le 21 nivose an 6, a vendu la ferme des Dames blanches à Roger Jean-Bmy Lecouteux de Cantelleux, comte de Fresnelle, sénateur, pour 19.229 fr. or ou 10.600 fl. de Brabant, moyennant de payer :

1. Au curé 10 hl. 3 décal. 7 l. 48 centièmes d'épeautre.
2. A l'église 2 hl. 61 l.
3. Aux pauvres 1 hl. 51 l.
4. A l'abbaye d'Oignie 2 hl. 41 l.
5. Au receveur de la Chapelle Saint-Loup 21 hl. 41 l.
6. A Géronsart 9 hl. 66 l.
7. Au sieur Balau 6 hl. 4 l.



Aux chanoines de St-Aubain 12 hl. 28 l.
A la chapelle de la Falize 4 hl. 83 l.
10. 1 hl. 21 l. de pois aux pauvres de Rhisnes.

*
* *

Bail par Monsieur Jean Barthélemy Lecouteuls, membre du Sénat, demeurant à Paris, représenté par M. Martin Grière, fondé de pouvoirs, demeurant à Liège, au profit de Monsieur François-Joseph Rudiman, son épouse (Marie-Thérèse Pentville), bail fait pour 18 ans, le 27 messidor an dix, qui prendra cours le 15 mai 1807, ferme provenant des ci-devant Carmélites, mesurant 91 hectares 13 ares 353 milliars, située à Rhisnes, Bovesse, St-Martin et Asty, telle que Pierre-Joseph Pentville l'a exploitée, au prix de 4.000 fr. de fermage.

Notaire Lambinon.

*
* *

Vente par M. Joseph Barthélemy Le Couteuls de Canteleu, comte de Fresnelle, sénateur, à Madame C. A. J. Walckiers, épouse divorcée de M. J. M. S. de Sandrouin (Nicolas Thomas Jourdain, fondé de pouvoirs de M. Lecouteulx de Canteleu).

Notaires : J.-B. Bastin et Pierre Thomas à Bruxelles, le 1^{er} juillet 1811.

105 bonniers ou 82 ha. 49 a. 155 milliars de terres labourables et

11 bonniers 9 verges ou 8 ha. 64 a. 198 milliars de jardins, prairies, pourpiers ;

Ferme occupée par Pierre-François Rudiman par bail du 9 frimaire an 14.

Vente pour 80.000 francs.

*
* *



Par testament du 12 juillet 1821, Madame C. A. J. Walckiers, épouse divorcée de M. J. S. marquis de Sandrouin a légué la ferme des Dames blanches à sa petite nièce Madame Herménie Cornélie Julie Louise Walckiers de Gamerage, épouse de M. Armand Louis François Asselin de Crèvecœur, et à M. Ferdinand Auguste Louis Joseph Walckiers de Gamerage son petit neveu, majeur, propriétaire à Paris. La ferme est occupée par Pierre Joseph Pentville au prix de 4.000 fr. de fermage.

*
**

Notaire Lambinon.

Vente de la ferme des Dames blanches par M. Armand Louis François Asselin de Crèvecœur et Madame Herménie Cornélie Julie Louise Walckiers de Gamerage son épouse et M. Ferdinand Auguste Louis Joseph Walckiers de Gamerage, majeur, propriétaire à Paris, héritiers de Madame Caroline Adrienne Josèphe Walckiers, leur tante, épouse divorcée de Jean Marie Stanislas, marquis de Sandrouin.

à Monsieur André Bonet et Marguerite Chantraine son épouse, par l'intermédiaire de M. Augustin Joseph Misonne, leur fondé de pouvoirs, pour 45.000 florins comptant, 8.268 fl. 75 payables dans 5 ans, et 8.268 fl. 75 payables dans 10 ans (vente faite en 1828). Le tout avec intérêt de 4 1/2 pour cent.

La ferme mesure :

69 bonniers 24 perches et 5 aunes des Pays-Bas (73 bonniers 73 verges de Namur à 6 1/2 pieds) et comprenant : la ferme 21 perches et 12 aunes carrées, le jardin 32 perches et 86 aunes, une pâture de 50 perches 32 aunes, un verger de 53 perches 34 aunes aboutissant à Joseph Pentville et à Marie Thérèse Pentville, un verger vis-à-vis de la ferme, séparé de la ferme par un chemin, de 55 perches 28 aunes, aboutissant à un chemin et aux acceptants, un verger appelé Plangeloy de 33 perches 44 aunes touchant Remi Depas et au ruisseau, au dit Depas et aux



acceptants, la terre appelée pré aux Orgniaux, le pré Privot, le pré Bonniez, la petite campagne, la Closière au Sablon.

*
* *

Notaire Duchesne.

Témoins : Joseph Jérôme Tichon, meunier à Suarlée et François Joseph Leborgne, charron.

Vente faite le 4 avril 1828.

Autre désignation des parcelles :

1. Les bâtiments sur 21 perches 12 aunes.
2. Un jardin de 32 perches 86 aunes.
3. Une pâture de 55 perches 32 aunes.
4. Un verger de 53 perches 34 aunes joignant Pentville et Rudiman.
5. Un verger à l'autre côté du chemin contenant 55 perches 28 aunes joignant Henri Pirsoul.
6. Le pré Plangeloy de 33 perches 44 aunes joignant Remi Depas, un ruisseau et Henri Pirsoul.
7. Une terre appelée avant pré aux agneaux de 40 perches 10 aunes aboutissant au ruisseau, au comte de Glymes, à Rudiman, à Pentville et à Rudiman.
8. Un pré appelé Prévot, de 63 perches 90 aunes, aboutissant au ruisseau, à M. Cornil, à Alexis Hanot et à Alexis Dubois.
9. Un pré appelé Le Bonniez de 1 bonnier 5 perches 24 aunes aboutissant au chemin, au ruisseau, à Cornet et au Chenois.
10. Une terre petite Campagne de 9 bonniers 3 perches 50 aunes joignant Martin Tasseroul et Cornet, Henri Pirsoul, Duchesne, le comte Glymes, Henri Pirsoul et les suivantes.
11. Une terre appelée Closière au Sablon avec une petite forge de 1 bonnier 67 perches 44 aunes, touchant la partie précédente, le comte de Glymes, le chemin et la veuve Leborgne.
12. Un verger appelé Vi pachi de 2 bonniers 87 perches 76 aunes, touchant 3 chemins et Perot.



13. Une terre petite campagne au dessus de la forge de 21 bonniers 94 perches 83 aunes, dont 50 perches 31 aunes sur Bovesse joignant Louis Pirsoul, le comte de Glymes, Duchesne, Cornet, au chemin, à Drion-Zoude et au chemin.

14. Une terre de 6 journaux dans le fond de Saucy et la cote des prêcheurs de 2 bonniers 19 perches 92 aunes joignant le chemin, Alexis Hanot, Henri Pirsoul, 3 Pirsoul, 4 Rudiman-Pentville et Buiven.

15. Un petit bois taillis de 8 perches 64 aunes (36 verges) tenant à la terre aux corbeaux, de Walckiers, 2 à Pentville, 3 à Montpellier, 4 à Cornet.

16. Une terre appelée la grande terre au-dessus du bois de 11 bonniers 363 verges sous Bovesse, joignant, 1 Bouquiaux et Drion-Zoude, 2 Cornet, Drion-Zoude, Bouquois, Pentville, 3 Hanaux, Franquesnne de Glymes, Pirsoul, 4 de Glymes, Binon et Cornet.

17. Terre appelée longue terre de 8 bonniers 65 perches 92 aunes joignant Henri Pirsoul, Pentville et veuve Wathelet, 2 Pentville, 3 le chemin, 4 de Glymes.

18. Terre de 2 bonniers dessous le bois de 2 bonniers 30 perches 66 aunes, tenant à veuve Leborgne et Jean François Bonet, 2 Henri Pirsoul, 3 et 4 le comte de Glymes.

19. Un pré appelé pré de Latour de 22 perches 40 aunes tenant à, 1 Martin Dujardin, 2 au chemin, 3 et 4 au ruisseau de Rhisnes.

20. Un pré appelé pré dessous l'église de 86 perches 84 aunes tenant à la terre suivante, 2 au comte de Glymes, 3 au ruisseau d'Arty-Falize qui le divise et Gilles Perot et 4 à Gilles Perot.

21. Une closière appelée Closière dessous l'église de 2 bonniers 57 perches 20 aunes tenant au chemin, 2 à la veuve Denison Maurcot, 3 de Glymes et la partie précédente, 4 Gilles Perot.

22. Terre située sur Suarlée appelée Moroulle de 55 perches tenant à Zoud chanoine à Namur et de Glymes, 2 Ferdinand Drion, 3 au grand chemin.



23. Terre appelée terre à la huppe au fond de Saucy de 31 perches 84 aunes tenant à la veuve Bridoux et Drion-Zoude. La terre était occupée par Madame Jeanne Françoise Josèphe Denison, veuve de Denis Joseph Piron et ses trois fils André-Jérôme, Jean-Baptiste-Joseph et François-Joseph.

Liste des propriétaires :

1. Les Carmes Chaussées du couvent des Dames Blanches de Namur.

2. L'Etat français à la Révolution.

3. Jean-Baptiste Minet, ex-dominicain, par l'intermédiaire de Thomas Gillet, le 29 thermidor an V, pour 135.100 livres.

4. Jean Barthélemy Le Couteulx de Canteleu, comte de Fresnelle, sénateur, le 21 nivose an VI, pour 19.229 fl. or ou 10.600 fl. de Brabant.

5. Madame C. A. J. Walckiers, épouse divorcée du marquis J. M. S. de Sandrouin, pour 80.000 fr, le 1^{er} juillet 1811.

6. Madame Herminie Cornélie Julie Louise Walckiers de Gamerage et Ferdinand Auguste Louis Joseph Walckiers de Gamerage, héritiers de la précédente par testament du 1^{er} juillet 1821.

7. André Bonet et Marguerite Chantraine son épouse, le 4 avril 1828 pour 61.537 florins des Pays-Bas.

André Bonet et Marguerite Chantraine ont eu trois enfants :

Adrienne, épouse de Gustave Artoisenet, Anne-Josèphe, première femme du docteur Beauloye, et Edouard.

Les deux derniers sont morts sans postérité.

Adrienne Bonet a donc hérité de toute la propriété.

André Bonet possédait déjà la ferme du Pairois par sa femme, Marguerite Chantraine.

De la famille Artoisenet, Mesdemoiselles Hersilie et Elisa ainsi que M. Gustave (fils) étant morts célibataires, il reste aujourd'hui trois branches :

1. Les de Moriamé de Ligny (M. Armand et ses deux neveux, Charles et Joseph) ;



2. Les de Moriamé de Morivaux;
3. Les Monjoie.

*
* *

Ventes par André Bonet :

1. D'une terre à Nicolas Martin Mallien pour 1.300 florins des Pays-Bas tenant à Nicolas Mallien, au chemin, à Perot et à la même terre mesurant 77 perches 17 aunes.

2. A Michel Joseph Gilon et François une tenant à Hulplanche, Perot, Chantraine, Mallien et à la même terre de 69 perches 70 aunes, 1.275 florins chacun pour moitié.

3. Une terre tenant à Cornet, Hulplanche, à la même terre et Perot de 55 perches 62 aunes pour 710 florins, à Antoine Joseph Maurcot et Auguste Denis chacun pour moitié.

Vente le 23 juin 1852 en présence de Ferdinand Joseph Courtois et Gilles Melchior Perot par le notaire Duchesne.

Melchior Duchesne, notaire à Rhisnes, a acheté à André Bonet 50 verges de terre dans l'enclos de dessous l'église, le 8 avril 1829.

*
* *

Bail de la ferme des Dames Blanches fait par Charles Joseph Alexandre Bernard, avocat à Bruxelles, au nom de :

1. M. Armand Louis François Asselin de Crèvecœur, Madame Herminie Cornélie Julie Louise Walckiers de Gamérage son épouse, de M. Marie Constant Fidèle Henri Armand marquis de Hautpont.

2. De Madame Julie Louise Pierette Joséphine Tavernier Boullongne de Magnonville son épouse, tuteurs conjoints de M. Ferdinand Auguste Louis Josph Walckiers de Gamérage, enfant mineur de la dite dame d'Hautpoulle et de feu Godefroid Joseph Ghislain Walckiers de Gamérage, son premier époux.



Et Madame Jeanne Françoise Joseph Denison, veuve de feu Denis Joseph Piron et André Jeran Piron, Jean-Baptiste Joseph Piron et François Joseph Piron, ses trois enfants, bail de 3 ans à partir du 15 mai 1826 pour jouir de la récolte de 1827 pour 2.900 francs.

Bail de la ferme des Dames Blanches pour 18 ans, le 27 messidor an X, pour prendre cours le 15 mai 1807, mesurant 91 ha. 3 a. 353 milliares au prix de 4.000 f. à François Joseph Rudiman et son épouse Marie-Thérèse Pentville (son père Pierre Joseph Pentville).

*
* *

Après le paiement du solde du prix de la vente par André Bonet et Marguerite Chantraine son épouse : acte de main-levée consentie par les vendeurs, Louis François Asselin de Crèvecœur de Metz, son épouse Herminie Cornélie Louise Walckiers de Gamérage et Ferdinand Auguste Louis Joseph Walckiers de Gamérage, de Paris, ensuite du paiement d'une somme de 8.268 florins 75 cents qui restait due sur le prix de vente, de 412 florins 86 cents pour les intérêts à 4 1/2 pour cent ou 8.681 fl. 61 cents indépendamment du paiement de la somme de 8.268 fl. 75 qui a eu lieu le 13 janvier 1832. Le sieur Bonet est entièrement quitte pour 16. 537 fl. 50 cents qui restaient dus sur le paiement de la dite ferme.

Cet acte a été fait le 10 décembre 1832.

Le contrat de vente date du 29 octobre 1828 et a été passé devant le notaire Melchior Joseph Duchesne, de Rhisnes.

Ont été remis à André Bonet les actes de vente du 21 nivose an VI.

» 1^{er} juillet 1811.

» 6 mars 1823 (acte de partage).

et le bail du 9 frimaire an 14.



FIEF DU PAIROIS

Le fief du Pairois existe depuis très longtemps.

On l'a écrit : Perroy, Pirois, Payaroy, Piroy, Pays-Roy, Peroy, Pairoy, Pay-roy.

Il comprenait au début : a) 3 1/2 bonniers et b) 1/2 bonnier et 40 verges, appartenant aux Dames Blanches de Namur.

a) 3 1/2 bonniers à :

I. Daniel du Pont, « relevés » le 19 juin 1521 ;

II. Jean de Groesbeek, relevés le 22 avril 1606, possesseur de la cense duperroy ;

III. Paul-Jean de Groesbeek, fils de Jean, abbé de Dinant, relevés le 31 avril 1626 ;

IV. Jean-Baptiste Matholet, relief du 30 janvier 1680 ;

V. Paul-François Matholet, fils du précédent, relief du 9 juillet 1703 ; les héritiers de ce dernier vendirent le fief en 1737 avec la « Motte » à Meux à

VI. Perpète Quérité, et celui-ci à

VII. Etienne-François-Emmanuel de Franquenne et la « Motte » à Meux.

b) 1/2 bonner 40 verges à

I. Jacquemain de Bovesse ;

II. Libert de Bovesse, fils du précédent ;

III. Hanekin de Saint-Denis (1360) ;

IV. Thiery du Pré ;

V. Jamart du Brouck ;

V. Massart du Brouck, frère de Jamart, vendit le fief à

VII. Jean de Biévenne.

Le fief, relevé en 1427, fut confisqué.

Willame de Houssois, échevin de 1478 à 1490, hérite en 1486 de Jacquemin delle Spinée, du fief du Perroy à Rhisnes.



26 juillet 1482. — Willame de Houssois relève le fief du Perroy à Rine par décès de Jacquemain de Spinée.

12 mars 1496. — Godefrin, fils de Godefroid Gaiffier, relève un fief à Risne.

27 mars 1501. — Philippe de Fumalle, mari de la fille de Guillemine de Houssoy, releva le fief du Perroy à Rynes.

19 juin 1521. — Daniel du Pont, conseiller au Conseil de Namur, relève le fief du Perroy à Rynes.

En 1581, des fermes à Jambes, à Rhisnes, sans doute la ferme des Dames Blanches (aux Gaiffier), restent abandonnées et désertes à cause des guerres.

22 avril 1606. — Pierre de la Vigne relève le fief du Pairois à Risnes, qui n'avait plus été relevé depuis 1521.

18 octobre 1609. — Maître Henri Briart relève la moitié du fief du Pyroy par décès de Guillaume son frère.

15 avril 1621. — Thomas Sintelet de Rhisnes fait un échange de terre avec Jacqueline (1) Gaiffier, prieure des Carmélites de Namur.

31 août 1626. — Paul-Jean de Groesbeck, abbé de Dinant, relève la cense du Piroy à Risne par décès du baron Jean, son père,

13 mars 1635. — Lettres de Noblesse pour Guillaume Gaiffier.

30 janvier 1662. — J.-B. Matholet, procureur, relève le fief du « pays roy » à Rines à titre de saisie.

8 juillet 1608. — Jacqueline Gaiffier, prieure des Carmélites de Namur, relève un fief sur le chemin de Risne à Bovesse qui, n'ayant plus été relevé depuis 1427, avait été confisqué.

22 mai 1692. — Les Carmélites de Namur relèvent un fief à Risnes.

(1) C'est très probablement Jacqueline Gaiffier qui a donné la ferme des Dames Blanches au couvent des Dames Blanches de Namur, dont elle était prieure.



19 juillet 1703. — Paul-Franç. Matholet relève le fief du Peroy à Rhisne par décès de Jean-Baptiste son père.

13 mars 1737. — Perp. Querité relève les fiefs delle Motte à Meux et du Pay-roy à Rhisnes.

20 octobre 1737. — Corn. Seeters et An.-Cath. Matholet, sa femme, pour terminer un procès qu'il avaient avec Perp. Queritet et sa femme An. Marg. Colin, veuve de Paul Fr. Matholet, cèdent à ces derniers les fiefs delle Motte à Meux et du Pairoy à Rhisne.

18 mai 1751. — N. Franquenne de Boquet relève le fief du Pairoy à Rhisne qu'il a acheté à Perp. Querité.

21 décembre 1751. — La douairière de Franken, née Van Eyck, relève les fiefs de Temploux, Boquet et Rhisnes.

30 avril 1763. — Les Dames Blanches de Namur relèvent le fief du Pairoy à Rynes.

5 décembre 1775. — Ch. de Francquen relève les terres de Boquet et le Parois à Rhisnes pour son frère Ex. Ant. chanoine d'Anderleck.

Le 25 floréal an 12, le notaire Melchior Jh Duchesne a vendu :

à Madame Anne-Jh Pirsoul, veuve de Philippe Bradoir et à Henri Pirsoul son frère, rentiers à Rhisnes,

la ferme du Piroy de 31 ha. 45 a. 47 ca., soit 35 bonniers 1 journal 89 verges.

1. La ferme et 1 bonnier 98 verges de verger près de la dite ferme, de 1 ha. 84 a. 45 1/2 ca. faisant 2 bonniers 27 verges joignant au chemin, aux Dames Blanches et au chemin.

2. la terre aux cailloux de 1 ha. 75 a. 31 1/4 ca., soit 1 bonnier 3 journaux 92 verges joignant au chemin, au ruisseau et à la même terre.

3. les restants de la terre dite les 10 bonniers joignant Hulplanche, au chemin, à la même terre de 4 ha. 25 a. 24 1/2 ca., soit 4 bonniers 3 journaux 21 verges.

4. 3 ha. 70 a. 36 ca. ou 4 bonniers 55 verges 7 primes au fond de Saucy, joignant Elisabeth Thomas, les Dames



Blanches, le chemin de Liesse, Drion-Zoude et la ferme des Dames Blanches.

5. terre au fond de Saucy de 34 a. 97 1/2 ca. ou un journal 8 verges 7 primes joignant Elisabeth Thomas et aux Dames Blanches.

6. Le journal campagne de Suarlée joignant à Ponty, le chemin, de Glymes de 17 a. 71 ca. ou 80 verges.

7. les 5 bonniers au-dessus du bois joignant aux Dames Blanches, veuve Pentville, aux bois communaux de 3 ha. 69 a. 29 1/2 ca. ou 4 bonniers 72 verges.

8. la terre dite les 6 journaux du côté de Temploux tenant aux Dames Blanches et aux chemins de 1 ha. 41 a. 67 ca. ou 6 journaux 40 verges.

9. les six journaux entre les deux tiges joignant Pentville, aux chemins, les Dames Blanches de 1 ha. 24 a. 84 1/2 ca. ou 1 bonnier 1 journal 64 3/4 verges.

10. les 6 journaux au-dessus du bois joignant le bois et aux Dames Blanches de 1 ha. 35 a. 87 ca. ou 1 bonnier 2 journaux 12 verges 2 primes.

11. le demi-bonnier à la basse-chaussée joignant le curé de Rhisnes, à Noust et au chemin de 40 a. 95 ca. ou 1 journal 85 verges.

12. 1 ha. 16 a. 20 3/4 ca. ou 5 journaux 5 1/2 verges tenant à la terre dite du Trieux à hult, au chemin, à une terre et à Berlo.

13. les déroyages de 3 ha. 80 a. 9 1/4 ca. ou 4 bonniers un journal 18 verges 19 primes, joignant aux Dames Blanches et au chemin.

14. les 3 bonniers du Livot joignant les Dames Blanches, au cadeau à Wéry, de Glymes de 2 ha. 27 a. 11 1/4 ca. ou 10 bonniers deux journaux 26 verges 5 primes.

15. les 3 journaux du Chenois, joignant la ferme du Chenois, aux Dames Blanches de 54 a. 1 ca. ou 2 journaux 47 verges.

16. les 3 journaux au-dessus de la forge tenant au sentier, à de Glymes, de 74 a. 32 ca. ou 3 journaux 38 verges.



17. le grand bonnier sur le haut du Livot joignant à Pentville, à Ponty, aux Dames Blanches de 1 ha. 17 a. 9 1/4 ca. ou 1 bonnier 1 journal 29 verges.

18. les 2 bonniers du Livot joignant aux communes, aux Dames Blanches de 32 a. 23 ca. ou 1 journal 47 verges.

19. le demi-bonnier du haut Livot joignant Wéry, Pentville, de 37 a. 63 ca. ou 1 journal 70 verges.

20. la terre dite le journal du Livot joignant le jardin Laruelle, Donat, les Dames Blanches de 12 a. 62 ca. ou 57 verges.

21. la moitié de la prairie dessous l'église joignant Hulplanche et aux communes de 72 a. 6 1/4 ca. ou 3 journaux 26 verges 3 primes.

*
**

Vente faite par M. Exupère Louis Jh de Franquenne pour entrer en jouissance le 25 floréal en payant 856 f. 30 ou 477 florins de Brabant et au capital de 19.229 fr. or ou 10610 fl. de Brabant.

Le dit de Franquenne a acquis la ferme de son frère Charles Constant de Franquenne, premier lieutenant du régiment de Wurtemberg au service de l'empereur d'Allemagne.

Témoins : Gilles-Melchior Perot et François Tous-saint de Moustier.

Louis Jh de Franken déclare avoir reçu de André Joseph Bonet la somme de 19229 fr. or pour remboursement d'une rente de 865 fr. 30 due par Anne-Josephe Pirsoul, veuve de Philippe Bridoux, représenté par ledit Bonet, le 23 mai 1814.

Cette rente a été rayée le 14 juin 1834 et date du 15 août 1804, acte fait par le notaire Duchesne à cette date avec comme garantie la ferme du Pairois avec ses dépendances et terre mesurant 31 ha. 25 a. 47. ca.

La propriété est passée à André Bonet par son mariage avec Marguerite Chantraine, nièce et héritière de Anne Josèphe Pirsoul et d'Henri Pirsoul, frère et sœur.



Le bâtiment du Pairois doit être un des plus anciens du village.

*
* *

A intercaler :

Guillaume Gaiffier possédait à Rhisnes un bien qui lui venait de sa mère Dassonleville.

Il mourut avant 1452.

Jean Gaiffier, dit de Rhisnes, fils du précédent et de Marie, fille de Henri Bertrand, échevin de Bouvigne, et d'Agnès Colle, veuve depuis 1432 de Daniel de Seilles.

Il avait deux filles, Marguerite, morte avant 1504, et Catherine, religieuse Carmélite aux Dames Blanches de Namur (d'où probablement les propriétés des Dames Blanches à Rhisnes).

Jean Gaiffier possédait une assez belle ferme à Rhisnes et sa fortune, assez considérable, passa, après la mort de sa femme, à ses cousins Jean et Godefroid Gaiffier et à la famille Le Panetier.

Godefroid apporta dans son contrat de mariage, le 8 juillet 1470, avec Catherine, fille de Jamar le Tourier et de Marie de Limbourg, des biens situés à Rhisnes, Malonne, etc.

Jean Gaiffier épousa Cécile Dassonleville, fille de Guillaume Dassonleville. Cécile mourut avant 1445.

ANNEXES

22 juin 1504. — Katherine Gaiffier, dit de Rynes, religieuse de N. D. des Carmes de Namur, relève une rente sur la terre d'Aracourt par décès de sa sœur Marguerite, fille de Jean Gaiffier, dit de Rynes.

23 avril 1506. — Godefroid Gaiffier transporte à son frère Pierrichon une rente à Rynes.

1^{er} février 1508. — Pierrichon, fils de Godefroid Gaiffier, relève une rente à Rynes.

9 mai 1516. — Jehan le Futre, prieur des Carmélites de Namur, vend à Godefroid Gaiffier une rente sur le



fief d'Aracourt, provenant de Marguerite, fille de J. Gaieffier dit de Rynes, sœur de Catherine, religieuse Carmélite.

14 juin 1834. — A cette date a été rayée au bureau des hypothèques de Namur la créance de 19229 f. au profit de Louis Jh de Franquen, des Isnes, due par Anne Josèphe Pirsoul, rentière à Rhisnes, veuve de Philippe Bridoux et Henri Pirsoul, fermier, ayant pour garantie la ferme du Pairois contenant 31 ha. 45 a. 47 ca., radiation faite en vertu d'un acte passé devant le notaire Gislain le 23 mai 1834.

VILLAGE DE RHISNES

Le village de Rhisnes est à 151 m. d'altitude.

Rhisnes s'écrivait : Raines (1211), Reines (1233). Risnes (1279), Rienes (1328), Riencez (1381), Rynes (1507), Rinez, aussi au XVI^e siècle, Risnes (1606).

En 1381, Guillaume I, comte de Namur, qui habitait au château de la citadelle de Namur, occupait aussi celui de Golzennes et allait de l'un à l'autre par l'ancien chemin de Namur à Bruxelles, passant au Beau-Vallon, Livot et Liesse où il existe encore.

Sa femme, Catherine de Savoie, a ainsi libellé une partie de son testament :

« Il lais pour Dieu et en almoisne wit muis d'espaulte »
» pour achater et avoir uile pour ardoir en une lampe »
» continuelment et perpétuellement devant corpus domini »
» en l'église Saint-Disier à Riencez pour tant que dou »
» temps passait il le vouay et depuis l'ai fait faire, jus- »
» ques à orez, à prendre et avoir lez dessus des wit muis »
» d'espaulte d'an en an héritablement à et sus lez dis »
» biens et revenus appartenant, comme dit est, à la dite »
» chairie de Goulezines et à payer d'an en an héritable- »
» ment par les mains dou chairier dout dit lieu qui qui- »
» conquez le sera pour le temps ».

Ce testament date de 1381. La comtesse mourut en 1388 et le comte en 1391. Ils furent inhumés tous deux



en l'église des Franciscaines, aujourd'hui église Notre-Dame.

Henri de Rines, chevalier, 1211-1224.

Godefroid de Rines, fils du seigneur Henri, chevalier de Reines, 1234, engage à l'abbaye de Salzinnes ses revenus sur la dîme de Rhisnes qu'il tient en fief de Henri de Loyers.

Ernoul Bruiant de Rines, bailli de Bouvignes (1297-1300).

En 1364, il y avait à Rines, 30 ménages, y compris 11 maisons de cheruage.

Les manants de Meux, Bovesse, Rhisnes, Arthey, Falize, doivent en corvée, fanez le foin de la Neuville à Namur, quoique l'éloignement les empêche de conduire leurs bêtes dans la prairie.

Adrien-Franchois, chevalier, 1326-1346. Ce mayer naquit en 1280 ; c'est ce qui résulte de sa déposition dans une enquête faite en 1340, où il déclare être âgé de 60 ans. Il exerça les fonctions de mayer en 1326 et 1327, puis celle d'échevin, et nous le rencontrons en cette qualité en 1327, 1341, 1346.

Henri Spiroul, en 1344, acquit une rente de deux muits d'épeautre à Rhisnes.

Les biens féodaux de Rhisnes passèrent à Jean de Ham, échevin (vers 1346).

Williaume, fils de Johan de Rinez, tient 12 bonniers à Rinez, qu'il avait achetés à Godefroid le chanoine de Ham, et qui furent Adrien Franchois, puis maître Johan de Ham (XIII^e et XIV^e siècles).

8 mai 1360. — Libers, fils de Jacquemin jadis de Bovèche, de commandement de Mons. le conte, ahiretal Hannequin de Saint-Denis, sergent de Namur, deux pièces de terre sur la présente qui vat de Rines à Bovèche.

16 septembre 1367. — Desiers Gawars, d'Upigny, relève 2 muits d'épeautres de rente sur 7 journaux à Rinez qui furent Jacquemin dou Broucq, par la déshéritance de Jehan Hanobur.



Massart dou Brouk de Rinez, tient par échéance de Jacquemin son père, un demi-bonnier de pré en le vals à Rinez.

Williaume, fils de Johan de Rinez, tient 2 bonniers à Rinez, qu'il avait achetés à Godefroid le chanoine de Ham, et qui furent Adrien-Franchois, puis maître Johan de Ham.

Lowi Spiroul, mari de Marie, fille de Disier Gawar, tient 2 muids d'épeautre sur une terre dessous Grand-ban que Jacquenne dou Brouk se lais tenir.

Colin Heillade relève ensuite ce fief par succession de Spiroul.

Jacquemain dou Brouk tient le pré de Vaulx à Rinez, qui fut relevé ensuite par Massart dou Brouk, avec une terre située au Gran-Ban.

13 novembre 1403. — Massart dou Brouk relève une terre au territoire de Rinez par échéance de Jamar son frère, puis il en fait transport à Johan de Bienne.

30 mars 1412. — Wauthier, fils de Colin Piret, ayant relevé deux fiefs gisant à Rinez par décès de Massart dou Brouk et comme mari de Béatrix dou Brouk, fille dudit Massart, les transporte à J. de Vallanez (var. à Godefroid de la Fallize).

22 septembre 1431. — Willame, fils de Giele d'Asson-le-ville, relève un fief à Rinez, par décès de son père.

21 avril 1447. — Hynemant de Frocourt transporte à Gérard de Rue (var. de Rines) un fief situé à Moucheron.

26 juillet 1460. — Jehan Marmion demande vesture d'une terre entre Rinez et Gentinnes mouvant de Jacquemin de l'Espinée, faute de relief de la part de celui-ci.

(Sans date). — Jacquemin dou Brouck tient le pré de Vaulx à Rinez. Ce fief fut ensuite relevé par Massart dou Brouk avec une terre située au grand-ban, sur laquelle Johan Hanobar lève 2 muids d'épeautre et dont Dessers Gawart devient propriétaire.



30 octobre 1483. — Godefroid d'Eve, prévot de Poille-vache, transporte à Jehan, fils de Henri du Sart, une rente sur un fief à Rines et une à Mess. Thomas du Puch, doyen de St Pierre au château.

19 janvier 1507. — Lorens, fils de Jean Baduel, relève une rente à Rynes.

4 avril 1538. — Accord fait entre le chapitre de Saint-Pierre-au-château de Namur, le prieuré d'Oignies et Jean de Langerode, religieux d'Oignies et curé de Rhisnes, concernant la limite des dîmes de Rhisnes et de Bovesse.

4 actes des 9 novembre 1532, 22 août 1606, 9 et 15 janvier 1711, concernant les biens du prieuré d'Oignies à Rhisnes. L'acte de 1532 reproduit un acte d'accence du 31 octobre 1488.

En 1575. — Hotellerie de l'Ecu de France à Namur, tenue par Cassart Martin, son père censier de M. de Glymes habitait la paroisse de Rhisnes. La famille Cassart possédait aussi à Rhisnes des terres qu'elele faisait cultiver par un censier.

Jeanne Peffer, mère de Martin.

Les terres du père Cassart étaient en plus d'un endroit contiguës à celles de M. de Glymes.

28 août 1668. — Le prieur et les religieux d'Oignies ratifient les fondations faites en l'église de Rhisnes par le frère Pierre Henet, curé de cette paroisse pendant 22 ans.

18 janvier 1675. — Ignace Augustin de Grubbendonck, évêque de Namur, fait connaître l'arrangement conclu entre le prieuré d'Oignie et le fr. Pierre Henet, religieux du monastère, ancien curé de Rhisnes, concernant l'emploi d'une somme d'argent épargnée par le dit Henet ; il la remettra tout entière entre les mains du prieur et recevra chaque année cinquante patacons pour son usage personnel.

La charpenterie de la halle à la chair de Namur fut faite par Philippe Mathieu et Philippe de Rhisnes pour 1590 livres, de 1588 à 1589.



En 1697, Rhisnes, la Falize, Arthey faisaient partie de la mairie de Namur.

Il y avait des nutons à Dave, Marche-les-Dames, aux environs de Namèche et en d'autres lieux. Ils sont connus à Belgrade, à Rhisnes. On capturait les nutons et on les malmenait dans une nuit de kermesse ou de goquette.

On portait à l'entrée de leur caverne (à Rhisnes on dit que c'est au Spinois) le linge à lessiver et on allait le rechercher le lendemain bien lavé et bien repassé. On leur donnait en paiement de la nourriture.

2 juillet 1308. — Les maire et échevins du Feix font savoir que Henon, fils de Rassin de Rhisnes, a vendu à Wibier de Namur un muid d'epeautre sur « 1 journal de terre à Pamilhoncamp, qui jointe celle de Denison son cousin, demi erpens en Menrival et un erpens elle vallée qui jointe elle terre delle Saule de Rhisnes ».

Maire : Jean Doreis, substitué de Jean du Sart ; échevins : Jean Doreis, Wéri Scribin et Guillaume de Sachimolin.

Il a existé à Rhisnes une chaussée romaine partant de la cense de Celle ou Cels, à Vedrin, et allant à Spy. Elle passait dans la campagne de la Falize, à l'endroit encore appelé basse-chaussée, longeait le bois de Chentignes, passait par la Keutrale, traversait le village et se continuait par le chemin appelé chaussée, à l'autre côté de la route de Namur à Bruxelles. On a d'ailleurs trouvé des poteries romaines près du château de Boquet à Temploux.

L'autel latéral droit de l'église possède des reliques de saint Didier, patron de la paroisse, de sainte Begge et de sainte Julie.

Celles de saint Didier doivent être maintenant dans un sarcophage en-dessous de la table du grand autel.

Il y a une fontaine Saint-Didier au bois d'Hulpanche.

Les fonts baptismaux, qui sont insignifiants, portent l'inscription : « Jean Rousseau, fils de François Rousseau, me fecit anno 1606 ».



Contre le mur et dans le chœur se trouve une magnifique pierre tombale du comte Warnier de Glymes, avec cette inscription : « Cy gisent : Très noble et très illustre Warnier de Glymes de Brabant, seigneur de la Falize et de Saint-Martin, vivant député de l'Etat noble de la province de Namur, fils de très noble et très illustre messire Gilles de Glimes de Brabant, seigneur de la Falize et de Saint-Martin et de très noble et très illustre dame Jenne du Cerf, mort le 17 juillet 1676, et très noble et très illustre dame Isabelle de Nassau, jadis chanoinesse de Moustier, fille de très noble et très illustre messire Alexis de Nassau, seigneur de Coroy, et de très noble et très illustre dame Adrienne de Savary, dame de Warcoing, mort le XI d'aoust 1653; aussi gisent très noble et très illustre dame Claude Englebert de Havrek, chanoinesse d'Andenne, femme en secondes nopces du susdit Warnier de Glymes, mort le XX juillet 1668 et très noble et très illustre dame Anne Angelique de Hylle, aussi chanoinesse de Moustier, épouse en troisième nopce du dit Warnier de Glimes, mort le 24 de janvier 1694. Requies cant in pace ».

Sur la tombe se trouvent en grand les armoiries des comtes de Glymes et, immédiatement au dessous de celles-ci, mais en plus petit format, celles des trois femmes du comte Warnier de Glymes.

Le comte Warnier de Glymes, quoique la Falize fasse partie de la commune de Suarlée, a voulu être inhumé à Rhisnes avec ses trois femmes.

L'inscription est entourée des armoiries de toutes les familles alliées aux comtes de Glymes de Brabant, au nombre de 64, soit :

En haut : Nassau-Bronkourt, Rosembael-Boshuyst, Glime de Brabant-La Haye, Huy-Vaux de Refay — Hosden-Oultremont, Vellenne-Juppleu, Du Cerf-Aw-rance, Vellenne-Juppleu — Hosden-Oultremont, Juppleu-Ville de Berlaimont, Havreck-La Pière, Ville de Berlaimont-Proisy.



En bas : Havreck-La Piere, Ville de Berlaimont-Proisy, Hylle-Austriche, Walthuyser-Sprangne — Affetady-Pepcica, Affetady-Visconty, Argenteau-Trezegnies, La Haye-Agory-Faulinez — Velenne-Le Toppe, Awan-ce-de Lonchin Baillet, Havreck-La Pière, Ville de Berlaimont-Proisy.

A gauche : Namur-Crehen, Rougrave-Delloye, Savary de Warcoing-Cotret, Léaucourt-Maulde.

A droite : Savary de Warcoing-Cotret, Léaucourt-Maulde, Huy-Spontin, Hosden-Vellenne.

*
**

Lambert Pierard, censier à Rhisnes en 1761-1768.

Compte de Lambert Pierard, censier à Rhisnes en 1768, par devant le notaire Wodon (c'est une facture).

La commune possédait des terres qu'elles partagea (ce doit être plutôt « qu'elle vendit ») le 17 juillet 1779, comme suit :

N° 39 — 210 verges à Jacques Bonet, au Livot, joignant les n°s 38 et 40, un chemin et de Franquenne.

N° 30 — à Gérard Laruelle, 210 verges, joignant au n° 31, à la Bourganiette, au grand chemin de Suarlée à Bovesse et au bien Laruelle.

N° 31 — à Jacques Hart, 210 v. joignant la campagne de la dîme, au comte de Glime, à la Bourgamotte, au n° 30 et au bien Laruelle.

N° N° 31 — 69 v. au même Hart au Respail, joignant le n° 35, au bois du comte de Glimes, au n° 30 et au ruisseau.

N° 27 — au Livot, 312 v. à J.-B. Tassoul, joignant de deux côtés au grand chemin de Namur à Bruxelles, au n° 26 et au n° 28.

N° 43 — aux Trieux au pecquet, 210 v. à Nicolas Bonnet, joignant au n° 29, à M. de Franquenne au midi et au couchant, au nord au chemin de Rhisnes à Hulplanche.

N° 43 — au cheniat de 72 v. joignant le grand chemin de Namur à Gembloux, au midi au n° 40, du couchant aux Dames blanches et au nord à une portion destinée pour vendre.



N° 22 — au Livot, 210 v. à Mathieu Joiret, joignant le n° 23, au curé, au n° 21 et aux Dames blanches.

N° 22 — au même au Chêniau de 72 v. joignant au chemin de Namur à Gembloux, du midi au n° 33, du couchant au bois du comte de Glimes et au nord au n° 23.

N° 6 — aux Brouwirs, 210 v. à Jacques Noion joignant le chemin de Suarlée, au n° 7, au baron de Ponty et au n° 5.

Aussi n° 6 au cheniau au même 72 v. joignant au chemin de Namur, au n° 5, au bois du comte de Glimes et au n° 7.

N° 28 — au Livot, 210 v. à Renier joignant au n° 26, au n° 27, au grand chemin de Namur et au n° 23.

N° 28 — au chenau au même joignant le n° 36, le n° 34, au chemin de Namur à Gembloux et aux Dames blanches.

N° 21 — au Livot 210 v. à Henri Deleuse joignant le n° 22, du midi au curé, au n° 20 et du nord aux Dames blanches.

N° 21 — au Respail de 69 v. joignant le n° 24, au comte de Glimes, au n° 33 et au ruisseau.

N° 29 — Livot 210 v. à Martin Cuisset, joignant le grand chemin de Namur, le n° 28 au comte de Glimes et au grand chemin.

N° 35 — au cheniau, 210 v. échu à Lambert Maurcot joignant d'orient à la grande closière, du midi au chemin, du couchant au n° 36 et du nord aux Dames blanches.

N° 35 — au Respail de 69 v. joignant le n° 36, au comte de Glimes, au n° 31 et au ruisseau.

N° 42 — dessous le bois 221 v. à Jean Wéry joignant le n° 41, de Franquen, le n° 26 et au bois de broux.

N° 34 — au cheniau 210 v. à Barthélemi Jonniaux joignant d'orient à la grande Closière, du midi au chemin de Rhisne à Temploux, du couchant au grand chemin, du nord au chemin d'aisance.



N° 34 — à la seconde de 72 v. joignant au n°36, au n° 32 au nord, du couchant au chemin de Namur et du nord au n° 28.

N° 36 — au chenau, 210 v. à Louis Leclerq joignant le n° 32, au chemin d'aisance, aux n°s 24, 32 et 34 et aux Dames blanches.

et au Respaille n° 34 joignant au n° 20, au bois du comte, au n° 36 et au ruisseau de 69 v.

N° 24 — aux Bruyères de 210 v. à Jean Detienne, joignant le n° 25, au curé, au n° 23 et du nord aux Dames blanches.

et n° 24 au Respaille de 69 v. joignant au n° 25, au bois du comte de Glimes, au n° 21 et au ruisseau de bon ry.

N° 10 — aux Bruyères, 210 v. à Alexis Hanot joignant les Dames blanches, à N. Pirsoul, aux n°s 9 et 11.

N° 10 — et au cheneau de 72 v. joignant le grand chemin, le n° 9, au comte de Glime et au n° 11.

N° 9 — aux Bruyères, 210 v. à Gérard Maurcot, joignant les Dames blanches, n° 8, au grand chemin de Suarlée au couchant et au nord au n° 10.

N° 9 — et au cheniau 72 v. joignant chemin de Namur à Gembloux, le n° 8, du couchant au bois du comte de Glimes et du nord au n° 10.

Bruyères n°1 — 202 v. à la veuve Martin Deleuse joignant le grand chemin de Suarlée à Bovesse, au n° 2, du couchant au Grand Ban et du nord au baron de Ponty.

et au cheneau, 72 v. joignant le grand chemin, le n° 23, au comte de Glimes au couchant et au nord au n° 2 de la deuxième portion de mauvais terrain.

N° 32 au cheniau, 210 v. à Jacques Fossion joignant le grand chemin, au chemin allant à Temploux, du couchant au comte de Glimes et au nord au n° 33.

et mauvais terrain à côté aussi n° 32 au cheneau, 117 v. 3 primes, joignant n° 36, le chemin de Rhisnes à Temploux, du couchant au chemin de Namur à Gembloux et du nord au n° 31.



N° 2 — aux Bruyères 210 v. à la veuve Nicolas Leborgne, joignant le grand chemin, le n° 3, le grand ban et le n° 10 au nord.

et au cheniau 72 v. joignant le grand chemin, le n° 1, le bois au couchant et le n° 3 au nord.

N° 16 — Livot 210 v. à Jean Thomas, joignant le n° 17, les Dames blanches, la Campagne de Warteit et du nord aux campagnes des Dames blanches.

et au cheneau, mauvais terrain, 74 v. n° 16, joignant n° 17, le n° 13, le n° 15 au couchant et du nord au chemin d'aisance.

N° 3 — aux Bruyères 210 v. à Alexis Dubois joignant le grand chemin, le n° 4 au midi, au grand ban et le n° 2.

et au cheiniau même n° de mauvais terrain joignant le grand chemin, le n° 2, du couchant au comte de Glime et au nord au n° 4, 72 v.

N° 4 — aux Bruyères, 210 v. à Ignace Hart, joignant au grand chemin, au n° 5, au grand ban et au n° 3.

et au cheiniau, n° 4 72 v. mauvais terrain joignant le grand chemin, le n° 3 au midi, au bois et au n° 5 au nord.

N° 41 — Dessous le bois 300 v. à la veuve Lambert Pierard joignant le n° 33, aux Dames blanches, au n° 42 et au nord au bois de Broux.

N° 26 — Livot 210 v. à Toussaint Tichon joignant les n° 27 et 28, à B. Thomas, au 25 et au comte de Glimes.

et mauvais terrain dessous le bois n° 26, 77 v. joignant le n° 42, à Baptiste Thomas et au bois du comte de Glimes.

N° 11 — aux Bruyères 210 v. à Michel Jonniaux joignant N. Pirsoul, au n° 10, au grand chemin et au n° 12.

N° 11 — au chainiau, 72 v. joignant le grand chemin, au n° 10, au couchant et au nord au n° 12.

N° 12 — 210 v. à Jacques Robert aux Bruyères, joignant d'orient à N. Pirsoul et au pasteur, au midi au n° 11, au couchant au chemin de Suarlée à Bovesse, au nord au n° 13.



au cheiniau le n° 12 de 72 v. joignant d'orient au chemin de Namur à Gembloux, midi au n° 11, couchant au dit bois, nord au n° 13.

Chaineau, n° 37 — 220 v. à Martin Perot, joignant d'orient aux Dames blanches, du midi au n° 28, partie du mauvais terrain, du couchant au grand chemin, du nord au chemin herdet.

au Respail n° 37 de 69 v. d'orient au n° 38, du midi au bois de M. de Rinsart, du couchant au n° 20, du nord au ruisseau.

Livot n° 19 — 219 v. à Joseph Rolin joignant d'orient au n° 20, midi à M. Franken, couchant au n° 18, du nord au Pasteur.

et au chainiau, mauvais terrain n° 19, 72 v. d'orient au grand chemin, midi au n° 12, du couchant au bois et du nord au n° 14.

Livot n° 18 — 210 v. à Martin Jonniaux, joignant d'orient au n° 19, midi à la campagne des Dames blanches couchant n° 17, du nord au pasteur.

Cheiniau, mauvais terrain, n° 18, 73 v. de l'orient à une partie du chemin allant de Namur à Gembloux et au n° 19, du midi au n° 13, couchant n° 17, du nord au dit chemin d'aisance.

Chainiau n° 38 — 210 v. à Catherine Wéry, orient au n° 39, midi au chemin d'aisance, couchant au bois du comte de Glimes, nord à M. de Franquenne.

Au Respaille n° 38 — 69 v. orient n° 39, midi à M. de Rinsart, au couchant au n° 37, nord au ruisseau.

Livot n° 17, 210 v. à Nicolas Trussart, orient n° 18 midi Campagne des Dames blanches, couchant n° 16 nord aux dites Dames blanches et à M. de Franquenne Chainiau, au même; n° 17, 77 v. orient n° 18, midi n° 13 couchant n° 11, nord au chemin d'aisance.

Bruyères n° 5 — 210 v. à Mathieu Pirsoul, orient au chemin de Suarlée à Bovesse, midi n° 6, couchant baron de Ponty, nord n° 4.



Chaineau, 72 v., orient au chemin de Namur, midi n° 4, couchant au bois, nord au n° 6, de la 2^e portion du mauvais terrain.

Bruyères n° 7 — 210 v. à Pierre Pentville, orient au grand chemin de Suarlée à Bovesse, midi n° 8, couchant au baron du Ponty, nord au n° 6.

Chainiau 72 v. n° 7 — orient au grand chemin de Namur, midi au n° 6, couchant au bois, nord au n° 8.

Livot n° 20 — 210 v. à Catherine Joseph Bonet, joignant d'orient au n° 21, midi au pasteur, couchant n° 19, nord aux Dames blanches.

Respaille 69 v. n° 20 — joignant d'orient au n° 37, du midi à M. de Rinsart, couchant n° 36, nord au ruisseau du bon ris.

Bruyères n° 14 — 215 v. à Jean Baptiste Louwet, orient aux Dames blanches, midi n° 13, couchant au grand chemin, nord à Pirsoul.

Chaineau n° 14 — 68 v. orient n° 15, midi n° 13, couchant au bois, nord au chemin d'aisance.

Chaineau n° 33 — 210 v. à François Leclercq, orient au grand chemin, midi au n° 32 et au comte de Glimes, couchant n° 41, nord n° 22.

Respaille n° 33 — 72 v. orient n° 21, midi et couchant au comte de Glimes, nord au ruisseau.

Livot n° 23 — 210 v. à la veuve Jean Pierre Fery, orient n° 24, midi au curé, couchant n° 22, nord aux Dames blanches.

Chainiau n° 23 — 72 v. orient au grand chemin, midi n° 22, couchant au bois, nord n° 12.

Bruyère n° 8 — en deux parties, la première consistait en 182 v. et 14 primes à Barthélemy Jonniaux à charge de se marier et de bâtir, au grand chemin de Suarlée, du midi à la terre de la dîme, du couchant au baron du Ponty, nord au n° 7.

et la seconde de 31 v. 2 primes, orient et midi aux Dames blanches, couchant au grand chemin, nord au n° 9.



Chainiau, n° 8 — 72 v. grand chemin Namur à Gembloux, midi n° 7, couchant au comte de Glimes, nord au n° 9 de la portion de mauvais terrain.

Le n° 12 — de sous le bois, 222 v. à Jean Wéry, orient n° 41, midi de Franquenne, couchant n° 26, nord au bois de Broux.

Livot n° 26 — 110 v. à Toussaint Tichon, orient n°s 27 et 28, midi à Baptiste Thomas, couchant n° 25, nord comte de Glimes.

Chaineau n° 40 — 210 v. à Gilles Robert, joignant le grand chemin, le chemin d'aisance, le n° 39 et les Dames blanches.

et au Respail n° 40 — de 69 v. 8 primes, joignant à la fontaine St Disier, à M. de Rinsart, au n° 39 et au ruisseau.

Livot n° 25 — 210 v. à Philippe Frisque, joignant le n° 26, à B. Thomas, au n° 24 et du nord aux Dames blanches.

et au Respail, n° 25 — 69 v. joignant le n° 30, au comte de Glimes, au n° 21 et au ruisseau.

Aux Brouwers, n° 13 — 210 v. à Martin Deleuse, joignant au pasteur de Rhisnes, le n° 12, au chemin de Suarlée à Bovesse et au n° 14.

et au Chainiau aussi n° 13 — de 72 v. joignant au Chemin de Namur à Gembloux, au n° 12, au bois du comte et au n° 14.

Au Brouwers, n° 15 — 241 v. à la veuve Jean Charles Joniaux, joignant le bois petit Ban, au n° 14, au Chemin de Suarlée à Bovesse et à une partie vendue.

et au Chainiau, aussi n° 15, 7 4v., joignant le n° 16, les n°s 13 et 14 et du nord au chemin d'aisance.

Livot, le n° 20 — de 210 v. clave celui à Barthélemy Joseph Bonet qui est la plus grande portion et le n° 37 de 220 v. au chaniau clave celui à Martin Perot.

Echange de ces deux portions par les propriétaires.

Aussi échange du n° 20 de 69 v. au Respail à Barthélemy Joseph Bonet et le n° 15 de 74 v. au chaineau à la veuve Jean Charles Jomain.



Toutes ces ventes, acte fait au greffe de Rhisnes, le 11 mars 1780.

Signé : « Marque » de Jean Wéry.

Moi présent à la dite marque : Wilmart.

J. J. Tichon.

Un cercle menage à Rhisnes date du 9 avril 1755.

En creusant un puits de mine dans un terrain au voisinage de la barrière à Rhisne, par un Dasset de Rhisnes, on a trouvé des débris de vases romains et notamment une fibule bien conservée qui est maintenant au musée archéologique de Namur (1860) et, près du fort, des bagues encore belles, une hache ou francisque et 7 pièces d'or d'empereurs du second empire, provenant sans aucun doute de la sépulture d'un guerrier franc :

Pièces d'or :

1. Valentinus, 364-375, frappée à Antioche ;
2. Valens, 364-368, frappée à Antioche ;
3. Gratien, 375-385, frappée à Trèves ;
4. Valentinien II, 383-392, frappée à Milan ;
5. Théodose, 379-395, frappée à Trèves ;
6. Arcade, 395-408, frappée à Milan ;
7. Honorius, 395-425, frappée à Ravenne.

Toutes ces pièces sont au musée archéologique de Namur.

Le franc enterré là mourut probablement dans la première moitié du V^e siècle et fut peut-être un des guerriers de Clodion.

L'église de Rhisnes existait avant 1381.

L'église actuelle a été construite en 1841 à l'emplacement de l'ancienne.

Les anciens curés étaient fournis par le prieuré d'Oignies, dont dépendait la dîme de la paroisse.

On cite comme anciens curés de Rhisnes : Jean le Sevs ; Arnoul ; Godefroid ; Henon (1308), fils de Rassin de Rhisnes ; Jacques ; Richard ; Jean de Langerode,



4 avril 1538 ; Pierre Henet, avant 1668 ; Wilmart, en 1748 ; Ernotte, en 1804 ; Meunier, en 1820. A partir de 1830 : Marchal, Loth, Séverin, Haulot, Bodart.

La cure de Rhisnes et ses dépendances ont été confisquées à la révolution française, vendues ensuite à la famille Duchesne et rachetées par Jérôme Tichon et sa sœur en 1852 expressément pour être rendues à l'église, ce qui eut lieu après leur mort, comme l'indique d'ailleurs leur tombe placée contre le mur de l'église.

Il a existé de l'autre côté du Houyou, si pas un château, du moins une ferme, dont la famille de Chentinne était propriétaire. Un fermier de cette ferme, appelé du Mont, a reconnu par écrit devoir une certaine somme à X...

En 1830, le bourgmestre était Joseph Duchesne, notaire, son frère Denis Joseph était secrétaire (25 florins), receveur de la commune (10 fl.), receveur du bureau de bienfaisance (7 fl.), traitement annuel, et Jacques Jonniaux, garde-champêtre (12 fl.). Ces deux derniers ont prêté serment le 26 août 1831 entre les mains du bourgmestre. L'acte de prestation de serment a été enregistré à Waret-la-Chaussée le 10 mai 1831.

Signé : Parmentier.

ANNEXE

Les héritiers de Humbert Baré de Commogne (Namur), possédaient la ferme de Morivaux (60 ha. 77 a.).

Avant la révolution, la ferme de Morivaux appartenait à l'abbaye de Salzinnes.

On écrivait autrefois Montrival ou Mont-Rival.

Propriétaires (de Rhisnes) à Suarlée : André Bonet, Barthélemy Denison, Melchior Duchesne, bourgmestre, veuve Garbe, veuve Jacques Leborgne, Franç.-Joseph Pentville, J.-B. Drion et consorts.



D'Emines : veuve Denis, Joseph Piron, fermier, François-Joseph Artoisenet.

Jean Michaux, Bovesse, en 1575.

En 1575, une taverne nouvellement établie près de Rhisnes, le long de la route, est déjà en grande réputation à Namur.

La grange des dîmes se trouvait près de la ferme Mohymont, au coin du chemin qui conduit au Spinois. Elle a été abattue en 1866, mais n'était plus utilisée depuis la révolution française.

*
* *

Les sections de Rhisnes sont : le village, le rivage, le Spinois, le Livot, le Cheniat, nommé maintenant Liesse depuis la construction de la Chapelle en 1748, le Bois des Broux, Bon Wez, les 4 chemins, la place du fort, le Raffouiaux, Chentinne, la Falize, Arthey, ces trois dernières seulement depuis le 1^{er} décembre 1837 (avant, elles faisaient partie de la commune de Suarlée).

Il y avait anciennement la Seigneurie du village, le fief du Pairois et le fief d'Assoleville. Celui-ci devait se trouver entre la route qui conduit à Emines et le chemin de Derrière les Monts, donc entre l'église et la place du fort, et serait l'origine du village de Rhisnes.

Il doit en être ainsi, puisque l'église a été construite en cet endroit, église qui existait déjà en 1268, et qui avait pour curé le frère Lambert, moine d'Oignies.

Elle a été remplacée par l'église actuelle en 1841.

Il y a deux ou trois ans, le secrétaire communal de Beuzet écrivait, dans *L'Union Sociale*, que la route avait été construite après 1830. Dans le numéro du 20 février 1936 du même journal, il est dit que la route de Namur, Gembloux et Wavre a été construite en 1827 par la province de Brabant, moyennant l'abandon des péages.

Le chemin de fer a été construit en 1856.



Vitraux de l'église : 5 de la famille de Mévius, 2 de la famille Artoisenet, 1 de Bosquet, 1 de de l'Escaille et 1 probablement de la marquise de Monistrol.

Les caveaux sont très nombreux au cimetière.

SEIGNEURIE DE LA FALIZE

On écrivait : Fallize (1208), Falizia (1239), Falisia (1246, 1256, 1268), la, le Falise (1252), le Falize (1288, 1289), la Fallièze (1381).

Seigneurie hautaine, haute, moyenne, basse justice, confiscation, amendes, formouture, pêche, chasse, sauf au roux et au noir et sur Artet.

Les limites sont déterminées par les lieux dits. Le château de la Falize, qui, ainsi que la seigneurie d'Artey, est de la paroisse de Rhisnes, est situé à une lieue de Namur, sur une campagne fertile, quoique coupée de bois et d'un ruisseau qui serpente aux environs et va de là se jeter dans la Meuse au pied des remparts de la ville.

Ce château, d'ailleurs, n'a rien de remarquable que quatre tours dont il est flanqué qui dénotent assez qu'il est des plus anciens.

Philippe IV, roi d'Espagne, remit cette seigneurie en engagère (1) en 1638 à Gilles de Glimes pour la somme de quinze cents florins. Depuis ce temps, elle est restée dans cette maison, étant possédée aujourd'hui (1778) par Messire Honoré, comte de Glimes, qui la releva en 1757.

Honoré de Glime, fils d'Ignace-François de Glimes.

La seigneurie de la Falize fut engagée le 26 janvier 1626 pour 1700 florins à :

I. Gabriel de Glimes ;

II. Warnier de Glymes, fils de Gabriel, relevée le 28 février 1640 ;

(1) Vente à réméré.



III. Gilles-Alexis de Glymes, fils de Warnier, époux de Marie-Agnès de Campenne, obtint la Falize, par suite d'un partage, de ses frères et sœurs : Adrien-Charles, Pierre-Antoine, Anne-Marie-Isabelle et Guillemine-Françoise, chanoinesse d'Andenne (relevée le 27 juillet 1671) ;

IV. Ignace-François de Glymes, fils aîné du précédent (relevé le 24 novembre 1707), épousa (contrat du 3 mars 1729) Marie-Françoise-Joséphine Danneure de Warignez ; il laissa par suite de partage effectué le 6 avril 1716, la Falize à son frère ;

V. Paul-Gille de Glymes, chanoine de Liège (relevée le 29 mars 1734) ;

VI. Françoise-Brigitte de Glimes, sœur du précédent (r. 6 avril 1657) laissa la seigneurie à son neveu ;

VII. Honoré, comte de Glymes, seigneur d'Artet.

Il paraîtrait qu'en 1100, il existait une seule habitation à Rhisnes, la Falise, et une à Bovesse occupée par une famille Michain.

Godefroid de la Falize (1202), Godefridius de Falisia (1206) (sans doute le même), chevalier (1239-1252), échevin de Namur en 1239.

Jacques de la Falize, Gela de Duz, son épouse (1268).

Libert de la Falize (1281-1289).

Jacquemin ou Jacques de la Falize, échevin (1294-1312).

Philippe le Noble, comte de Namur, gratifia la collégiale de Notre-Dame à Namur, des dîmes de Bouges et de la Falize, ce qui fut ratifié par Pierre de Courtenay, son successeur, vers l'an 1214.

Le prieur et le couvent de St-Nicolas d'Oignies et le chapitre de St-Aubain de Namur font connaître la manière dont sera régie la chapelle de la Falize qui avait été fondée dans les limites de la paroisse de Rhisnes par Jacques de la Falise et sa femme Gela de Deez (Dhuy).

On mentionne les censes du Hasoir, Chenoy et Chenettes, vers 1303.



Godefroid de la Falize, bailli du pays de Namur le 16 septembre 1313, 14 décembre 1319, souverain bailli du comté de Namur de 1319 à 1322.

27 août 1344, légitimation de Jean Corteken, seigneur de Glimes, fils naturel de Jean II, duc de Brabant, d'Elisabeth Corteken, par Louis de Bavière, empereur d'Allemagne.

Philippart de Fumalle, échevin de 1418 à 1428, en récompense de ses services, eut une maison avec moulin à Artet, et hérita de sa fille Marie, la terre de la Falize qu'elle avait acquise pendant son mariage avec Jacques des Commognes, dit de la Falize.

Hellinéal, fils de Johan de Namèche, tient-il encore de par Demoiselle delle Falise, sa femme, l'avouerie de Champillon et la moitié du bois de Grand-Seilhe et toute l'avouerie de Champillon, qui devait revenir à Robier de Flandrez, après le décès de la Demoiselle delle Fallièze, qui fut femme de Johan de Namèche, et en les mains de Mons. le comte (avant 1381).

La mairie de Falize donnée en fief en 1343 au sire de Poilvache.

1412. — Godefroid della Falize relève une rente à Rinez par transport de Wautier, fils de Colin Piret. Jehan de Velenne relève ensuite ce fief par décès d'Ernoul son père.

Godefroid delle Falize, bailli de Fleurus avant 1423.

20 août 1423. — Ernolt, fils de Godeffroy delle Fallize relève comme mari de Renarde, fille de Renard de Trolleez, le fief de Trolleez, la terre, cens, rentes, prés, seigneurie hautaine et justice.

J. de Glimes, échevin en 1428, 1430, 1431.

1428. — Ernoul del Falize, dit de Vellanes, fils de Godefroid del Fallise, relève le fief delle Motte à Saint Germain et un courtil à Rinès par décès de son père.

1481-1483. — Jean de Glymes, fils de Wautier, dit le Sellier, fut émancipé le 3 juillet 1449, et passa par l'échevinage du 14 décembre 1481 à janvier 1483; il fut aussi, à partir de 1470, échevin et mayeur du Feix. Mort sans



descendance, en 1483. Son père Gabriel, échevin du Feix en 1473, était sellier et mari de Marguerite de Daussoit, dont il eut un fils Jean, émancipé le 29 novembre 1481, mort sans descendance en 1483. Notre échevin portait le nom de Monsieur ou Monseigneur. Il mourut aussi en 1483.

Les héritages de la famille passèrent à des parents de Bouvignes, Henri Rahun et à Jean de Glymes de Jodoigne.

J. de Glimes, lieutenant gouverneur général de Namur en 1488, échevin.

J. de Glimes, échevin 1528, 1530, 1531.

Jean de Glimes de Brabant, échevin 1527-1532, fils de Bauduin et d'Anne de la Haye, dame de Limelette, fit partie de l'échevinage du 2 décembre 1527 à février 1532.

Frères et sœurs : Daniel, Epornade, Catherine, Van der Ee, Antoine, époux de Marie de Hove, dite de Herlemont, Marie, épouse de Jean Blankart, Cécile, épouse de Daniel de le Veyne, Jean, époux de Catherine, fille de Nicolas de Huye et de Catherine de Vaux, dont il eut deux enfants : Antoine, échevin, et Bauduin, lieutenant-colonel.

Antoine de Glymes de Brabant, échevin 1553-1601, né en 1526, de Jean échevin et de Catherine de Huy, fit partie de l'échevinage du 30 novembre 1553 au 15 septembre 1554, et y rentra comme premier échevin de décembre 1597 au 3 décembre 1601. Il hérita de ses parents la seigneurie de Limelette et recueillit la succession de ses grand'tantes Jeanne de Vaux et Catherine de Vaux, veuve de Nicolas Salmir.

Antoine épousa : 1° Marie de Dion ; 2° Claude aux Brebis ; 3° le 12 avril 1576, Anne, fille de Gaspar de Hosden et de Françoise de Valcone.

Du premier lit naquirent :

Thiéry, vice-amiral, tué à Middelbourg ;

Jean, officier, tué à Flessingue ;

Philippe, époux de Charlotte de Montigny-Saint-Christophe.



Du second lit :

Charles, époux de Agnès de Salmier ;

Antoine, tué à la guerre ;

Antoinette, femme de Ferry de Blois ;

Jeanne, épouse de Jean de Campenne ;

Isabelle, religieuse au Val-Notre-Dame ;

Anne, épouse de Guillaume de Harken.

Du troisième lit :

Gilles, échevin, et Bauduin.

26 décembre 1519. — Pierrart Goffart, maçon de la Falize, relève le fief de Plumecocq.

29 avril 1521. — Pierard Goffart rachète une rente sur le fief de Plumecocq.

4 décembre 1520. — Jacques de Glymes, écuyer, transporte à J. Salmier, son beau-frère, une rente sur les maisons du Pronier à Namur.

13 avril 1549. — Bastin Nyre et Marguerite de Brosberghe, sa femme, vendent à Antoine de Glimes, seigneur de Limelette, le fief de Plumcocque, venant de Jehenne de Vaux, l'avouerie, les bois, les terres, etc., à Vodon, Vodesin, Cortil et Tilleroul.

Traité de mariage de Jean de Campenne et de Jeanne de Glimes, signé par Antoine, père de Jeanne et par Jean de Campenne.

Le 17 octobre 1582, Jacqueline d'Eve, baronne douairière de Vierves, relève, contre Antoine de Glymes, la dîme d'Annevoie.

Henri de Hamal et Antoine de Glymes, seigneur de Saint-Martin, se présentent devant la cour féodale de Vierves. Antoine de Glymes plaçait sur hypothèque son argent à 6 3/4 pour cent par des emprunts à Jacqueline d'Eve, veuve de Jean de Hamal.

Henri de Hamal a remboursé MM. de Glymes.

Gilles de Glymes de Brabant, écuyer, échevin de 1623 à 1633, fils d'Antoine, échevin, et d'Anne de Hosden, servit comme alpher puis comme capitaine dans une compagnie de fantassins namurois. Il mourut vers 1641.



Son frère, Bauduin, s'étant battu en duel avec Charles-Louis de Glymes de Jodoigne, fut accusé d'avoir tué ce dernier d'un coup d'escopette.

En 1592, il acquit en engagère la seigneurie de la Falize pour 1700 florins.

De son mariage avec Jeanne de Cerf il eut un fils unique, Warnier, échevin.

Warnier de Glimes de Brabant, échevin (1672-1675), fils de Gilles, échevin, et de Jeanne de Cerf, fut premier échevin, député des Etats, seigneur de la Falize et de Saint-Martin.

Warnier demanda en 1601, la place vacante de bailli de Fleurus, il exposa que ses quatre oncles avaient perdu la vie à la guerre, le premier comme vice-amiral, le second comme capitaine, le troisième comme lieutenant-colonel, le quatrième comme cornette; que cinq cousins avaient eu le même sort; Warnier de Cerf fut colonel et commanda des places fortes; quatre des beaux-frères de Warnier moururent aussi sous les armes; Gaspar de Hosden, père de ce dernier, avait été ruiné par la guerre.

Warnier de Glimes se maria trois fois : 1° le 10 décembre 1638, à Marie-Isabelle de Nassau, fille d'Alexis, seigneur de Corroy et d'Adrienne de Savary; 2° le 23 novembre 1655 à Claude-Engleberte de Havré, avec laquelle il testa le 20 juillet 1668; 3° le 31 janvier 1669 à Angélique, chanoinesse de Moustier, fille de Charles de Hill, baron de Farciennes et d'Argenteau.

Notre échevin fit son testament le 11 juillet 1476, choisit sa sépulture à Rhisnes et mourut la même année.

Il avait du premier lit :

Gilles-Alexis, époux de Marie-Agnès de Campenne, morte des suites d'une opération;

Adrien-Charles, échevin;

René-Antoine, mort avant son père;

Jean-Claude et Maximilien, chanoines réguliers de Sainte-Gertrude;

Marie-Anne, épouse de Florent-Simon d'Aix;



Guillemine et Françoise, toutes deux chanoinesses d'Andenne ;

Adrien-Charles de Glymes de Brabant, échevin, 1694-1717 ; fils de Warnier échevin, fut premier échevin deux fois. La ville de Namur l'envoya le 14 avril 1695 en députation pour la capitulation de la ville. Il fit partie de l'Etat Noble à partir de 1688 et mourut le 17 janvier 1720 (d'après l'annuaire de la noblesse, il aurait épousé Catherine de Cotereau, laquelle, devenue veuve, se serait remariée le 14 juillet 1710, à Frab.-Ar. de Westphalen).

Alexis de Glymes, seigneur de la Falize, vivait vers 1630.

1638, le 10 décembre. — Traité de mariage de Messire Warnier de Glymes et de Madame Marie-Isabelle de Nassau.

1640. — Warnier de Glymes relève la seigneurie de la Falize par décès de son père.

1651, le 22 mars. — Bail de la cense de Chentinne à Nicolas du Mont.

Vers 1669. — On parle à cette époque de Pierre de Glymes, seigneur de la Falize, député de l'Etat Noble de la province.

Messire Gilles-Alexis de Glime, seigneur de la Falize, lorsque le comte de Berlo fut nommé évêque, a affirmé avoir fréquenté la famille de Berlo, et déclaré que son père et sa mère l'avait toujours reconnu pour leur fils. L'évêque de Berlo a été baptisé au couvent des Dames blanches le jour de la Sainte Trinité en 1654.

27 juillet 1671. — Gilles-Alexis de Glimes relève la seigneurie de la Falize.

28 février 1640. — Warnier de Glimes relève la seigneurie de la Falize par décès de son père et l'avouerie de Boline par testament de Warnier de Cerf, son oncle.

25 janvier 1648. — Warnier de Glimes, seigneur de St-Martin et Marie-Elis. de Nassau, sa femme, cèdent à Théobald de Henricourt l'avouerie de Boline.



En 1653-1656, M. de Glimes de Brabant de la Falize, député ordinaire du comté, inscrit dans les registres de l'Etat noble de Namur. Il portait le nom de Warnier. Son père Gilles de Glimes avait siégé à l'Etat et ses fils Gilles-Alexis et Adrien-Charles y furent reçus en 1679 et 1680.

On sait que les Glimes de Brabant étaient une race distincte des Glymes de Jodoigne.

Gilles de Glymes de Brabant, seigneur de la Falize, a fait partie de l'Etat Noble depuis 1630.

1672. — Adrien-Charles de Glymes, seigneur de Saint-Martin.

4 mai 1677. — Gilles-Alexis de Glimes engage ses biens de la Falize à Nic. Chavaux.

Gilles-Alexis de Glimes de Brabant, seigneur de Saint-Martin en 1680.

24 janvier 1694. — Lettre des députés de l'Etat Noble de la province de Namur, disant que les ouvriers cultivant leurs terres sont toujours exempts du logement des soldats en temps de guerre.

1695. — Guillaume III de Hollande a logé au château de la Falize au siège de Namur en 1695, avant le 7 juillet, puis à la cense rouge à Flawinne.

De Glimes de Brabant, échevin de Namur, envoyé pour la capitulation de la ville le 14 août 1695.

1697. — Au 16 avril, la Falize faisait partie de la mairie de Namur.

Adrien-Charles de Glymes de Brabant, échevin, 1694-1717. Il fit partie de l'Etat Noble à partir de 1680 et mourut le 17 janvier 1720.

4 mars 1704. — Bail du château de la Falize entre Gilles-Alexis de Glimes de Brabant et Grégoire Saucin et Anne Latour, son épouse; les terres du château de la Falize et de Chentinnnes. Le dit seigneur se réservant la jouissance du château et certaines dépendances pour quand il lui plairait d'y résider.

Par l'intermédiaire du notaire Pasquier.



6 mars 1706. — Bail du château de la Falise aussi entre Gilles-Alexis de Glimes de Brabant et Grégoire Saucin comme ci-dessus.

24 novembre 1707. — Marie-Agnès de Campenne, veuve de Gilles-Alexis de Glimes, relève la seigneurie de la Falize au nom de son fils aîné Ignace-François.

27 septembre 1712. — Bail du château de la Falize entre Gilles-Alexis de Glimes, continuant le bail, et Anne Latour, veuve de Grégoire Saucin.

28 octobre 1721. — Renon du château de la Falize par la veuve Saucin.

8 mars 1729. — Contrat de mariage entre Ignace-Fr. de Glimes (fils de Gilles-Alexis de Glimes et de Marie-Agnès de Campenne) et Marie-Fr.-Jos., fille de Ph.-Jean Danneau de Warigny, prince de Barbançon (fils de Guille Alb. et de Marie-Louise de Groesbeck) et de Cl. Hon. de Brias (fille d'Eng. Frédéric et d'Is. d'Argentaux, née comtesse d'Esneux, tous deux assistés d'un grand nombre de parents. Le futur apportait en dot les terres de la Fallize, de la Neffe et d'Amée.

On voit encore à Amée (entre Jambes et Dave) les restes d'un ancien château ainsi qu'une chapelle castrale lui ayant appartenus.

Velaine et Amée, deux hameaux situés au bord de la plaine de Jambes, à un quart de lieue de Namur, sont deux seigneuries qui appartenaient autrefois à la famille de Cerf et aujourd'hui (1788) à Messire Honoré, comte de Glimes.

6 août 1716. — Ign-Fr., Paul-Gill., Agn.-Is., Marie-Ant., Ant.-Th., An.-Gl. et Fr.-Brig., enfants de Gilles-Alexis de Glimes et de Marie-Agnès de Campenne, et les enfants de Max., comte de Fugger, se partagent les seigneuries de la Neffe, la Falize et Ameé, les censes du Hasoir et d'Onhaye.

Charles de Glymes de Brabant, écuyer, bailli ou capitaine de Samson (1717-1727).

8 août 1721. — Bail du château de la Falize entre Dame Marie-Agnès de Campenne, douairière de feu



Gilles-Alexis de Glimes et Melchior Rousseau, censier à Leuze.

22 juin 1730. — Pierre-Antoine Chavaux relève la prévôté de St-Aubain par décès de Paul-Gil. de Glimes.

Paul-Gilles de Glimes de Brabant, seigneur de la Falize, chanoine tréfoncier de Liège en 1734.

13 juin 1732. — Bail de la dîme de la Falize entre le notaire Pasquier pour le chapitre de la Collégiale de Notre-Dame de Namur, ordre donné par le chanoine gradué Antoine Chavaux et Paul Poncelet, régisseur de Ignace-François, comte de Glimes, capitaine général des deux Castille, etc.

27 mars 1734. — Paul-Gilles de Glimes de Brabant, chanoine de Liège, relève la seigneurie de la Falize.

Le 15 juin 1735. — Vente par le chapitre de la cathédrale de St-Aubain à Messire Ignace-François, comte de Glimes, capitaine général des deux Castille en Espagne, seigneur de la Falize, de la grosse et menue dîme du dit lieu pour lui ce acceptant Paul Poncelet son régisseur en jouir, la tenir et percevoir le terme de trois ans.

Notaire Pasquier.

16 mars 1757. — Fr.-Brigitte de Glimes engage Amée et Velaine pour 375 florins.

6 avril 1757. — Fr.-Brigitte de Glimes de Brabant, chanoinesse d'Andenne, au nom du comte Honoré de Glimes son neveu, relève la seigneurie de la Falize.

En 1769, la seigneurie de Cour, à trois lieues et demie de Philippeville, appartenant au comte Honoré de Glymes, Grand d'Espagne, demeurant à Barcelone.

14 novembre 1791. — Arrêt sur la seigneurie de la Falize à charge de Honoré, comte de Glimes.

Honoré, comte de Glimes, sans postérité, a laissé ses biens à sa sœur. Il a été marié à Marie-Théodore de Gavre.

Il possédait la Falize, la Neffe, Samart, Fraire, Coursur-Heure, Limelette, Dorinne, Amée, etc.

En 1816, Honoré de Glimes vivait encore. Il est mort vraisemblablement en 1820.



Piron, son régisseur, loua ses biens à Dave au profit des créanciers en Espagne du comte de Glimes.

Les propriétés de la Falize et d'Arthey comportaient en 1828, 458 hectares.

L'administrateur de ces biens était J. Willems.

Falize et Arthey (hameau de Falize), détachés de Suarlée par arrêté royal du 1^{er} décembre 1837, pour être réunis à la commune de Rhisnes.

Honoré, comte de Glimes (le dernier).

Sa sœur, héritière de tous ses biens, Marie-Françoise de Glimes, épousa à Madrid en 1804, Fernandez de Cordoba, comte de Sastago.

M. Maes, régisseur du comte de Sastago, possédait Arthey. Il mourut en 1825 et sa fille en 1826. Sa veuve se remaria avec de Mévius. C'est ainsi que les de Mévius sont devenus propriétaires d'Arthey.

Rentes dues par des particuliers en 1782-1783 au seigneur comte de Glimes de Brabant :

I. J.-B. Fastré;

II. Marie Cenoy, payée par Georges-Joseph Gilliard;

III. Martin Falotte;

IV. Pierre Licot;

V. Jean Fastré;

VI. Jean-François Latour;

VII. Jean Fastré le jeune;

VIII. Martin Frérotte;

IX. Antoine Delhaye;

X. Veuve Antoine Frérotte;

XI. Charles Frérotte;

XII. Jeanne Luisier;

XIII. Jean le baij;

XIV. Jacques-François et la veuve Dumont.

*
**



Marquis de Portago :

1. S. E^{issime} Seigneur don Vincent ;
de Cabeza de Vaca, y Fernandez de Cordoba, marquis
de Portago à Madrid ;

Fernandez de Cordoba, comte de Sastago, son épouse,
Marie-Françoise, comtesse de Glimes de Brabant ;

2. S. E^{issime} Seigneur don Ildefonse Alvarez de Toledo
Samaniego, marquis de Villanueva de Valdueza à
Madrid.

Marquis de Monistrol.

S. E. marquise de Monistrol, née Marie del Pilla de
Sentménat y patinot, veuve de M. Jasquin Escriva de
Romani y Fernandez de Cordoba, marquis de Monistrol
et ses enfants.

Marquis d'Argélita.

S. E. marquise de Monistrol, née del Pillar de Sent-
ménat y Patinot, veuve de M. Josquin Escriva de Ro-
mani y Fernandez de Cordoba, marquis de Monistrol
et ses enfants :

1. Madame de las Mercédès Inès Agueda Escriva de
Romani y Sentménat, marquise del Campillo, Veuve de
Monsieur Alphonso Perez de Guzman y san Juan,
marquis de Marbais ;

2. Monsieur Luis Bertran Escriva de Romani y Sent-
ménat, comte de Sastago et marquis de Monistrol ;

3. Monsieur Alfonso Escriva de Romani y Sentménat,
comte de Alcubierre et comte de Glimes de Brabant ;

4. Madame Maria de Lourdes Escriva de Romani y
Sentménat, marquise de Espinardo, épouse de Monsieur
Pascal Diez de Rivera y Cesars, marquis de Valterre.

SEIGNEURIE D'ARTEY

Artang (1256), Artaing (1292), Arteng (1297), Artane
(1306), Artaing (1309) ; au XVII^e siècle : Arté, Artey,
Arthey, Arteit, etc. ; Irté (1626).



Parmi les personnages tirant leur nom de cet endroit, nous connaissons : Godin d'Arten, homme de fief du comté de Namur (1218) ; Gilles d'Artet, homme de fief (1292-1297) ; Renier d'Artaing (1306).

Seigneurie hautaine. Haute, moyenne, basse justice, nomination du mayeur, échevins et greffier, chasse et pêche.

La seigneurie est abornée et entourée par la Falize, Rhisnes, Suarlée.

La seigneurie d'Artet fut engagée en 1626 pour 1.300 florins à :

I. Robert de Goblet, seigneur de Reux, époux d'Anne de la Ruelle ;

II. Robert-Alexis de Goblet, leur fils (rel. 24 nov. 1665), ayant grevé ses biens de nombreuses hypothèques, Nic. de Wespín, principal créancier, saisit la seigneurie d'Artet le 26 janvier 1702 et céda ses droits le 16 août à Claude Robert, de Namur ; le sieur de Goblet n'avait qu'une enfant unique, Françoise ; il vendit ses biens le 12 octobre 1705 à son cousin ;

III. François de Goblet, avocat-conseil du Luxembourg ;

IV. Hélène-Dieudonnée de Goblet, dame de Reux, fille du précédent, épouse : 1° du capitaine de Fernet, lieutenant-gouverneur de Maubeuge ; 2° de Nicolas Dinen, auquel elle fit donation de ses biens le 23 juin 1708 ; celui-ci, par testament du 3 janvier 1745, lègue la seigneurie à sa belle-fille ;

V. Marie-Aldegonde de Pernet, épouse : 1° de Ch.-Edm. Dochain, dit de Jemeppe ; 2° de Thomas Woot de Trixhe. Cette dame vendit ses biens d'Artet le 2 août 1748 pour 53.900 florins, à

VI. Honoré, comte de Glimes, brigadier des armées de S. M. (Espagne), capitaine aux Gardes Wallonnes.

Hustin de Naninez tient un fief à Huy-le-Court, fief échangé par Ganier avec Robier de Flandre contre sa part du moulin d'Artaing.



Adam d'Artaing (1^{er} décembre 1305).

Baudouin d'Artaing, chevalier.

Colin d'Artaing, 1^{er} décembre 1305.

Arnold d'Artaing a assisté au dîner de l'hôtel de ville (cabaret) le 1^{er} mai 1415.

27 oct. 1559. — Bertholomé de Mathys, seigneur de la Roucq, mari de Marie Salmier, relève les cherriages de Spy et d'Artey, héritage de Joh. Salmier dame de Soye, sa tante, puis les transporte à J. Favelly, docteur, son beau-fils, mari de Marie de Mathys.

4 mars 1588. — Maître J. de la Ruelle, mari de Catherine, fille de Jacques de Fumal, relève un fief à Artey avec le patronage de la chapelle par décès du dit Jacques.

Grégoire le Bruhon, d'Arthey, sa fille Marguerite, censier d'un personnage connu pour ses largesses envers ses fermiers.

11 août 1612. — Guillaume de la Ruelle relève une terre à Artey.

22 juin 1627. — Robert Goblet, écuyer, mari d'Anne-Marie de la Ruelle, relève un fief d'Arthey, par décès du seigneur de Rœulx, son beau-frère.

16 oct. 1639. — Jean de Goblet, au nom de Robert, son frère, relève la seigneurie d'Arthey.

6 mars 1646. — Anne-Marie de la Ruelle, veuve de Robert Goblet, relève les fiefs d'Artey, de Solbulle et une rente sur le moulin de Bouvignes.

25 février 1661. — Rob. de Goblet transporte à Gilles d'Emines, sa part des biens d'Artey.

23 janvier 1662. — Rob.-Alb. de Goblet engage à Dieud. Lambillon et à Nic. Cuvelier, veuf d'Eléonore Staplau, ses biens d'Artey.

24 nov. 1664. — Robert-Al. de Goblet engage la seigneurie d'Artey à Jen. Marique, veuve de Math. de Neeremberghe et à Jean Chauviaux.

24 novembre 1665. — Robert Alb. de Goblet, écuyer, relève la seigneurie d'Artet et Barchaigeant à Branchon et les fiefs d'Assolville et Lonchapeau.



Les Goblet ont été dépossédés d'Artey en 1702.

16 août 1703. — Nic.-Phil. de Wespín, chevalier, cède à Cl. Rob. de Namur les droits qu'il a sur les biens d'Artey, par saisie contre Robert-Aleois de Goblet et Françoise, sa sœur unique.

20 août 1748. — Marie-Is. Woot de Trixhe, veuve de Ch.-Edm. d'Ochain de Jemeppe, écuyer et héritier de Nic. Dinen, vend au comte de Glimes la seigneurie d'Arteit et le fief d'Assolleville.

10 mars 1750. — Paul-Gil., comte de Glimes, chanoine de Liège, relève la seigneurie d'Artey et le fief d'Assolleville au nom de son neveu.

La seigneurie d'Artey relève des fonts baptismaux de la paroisse de Risne et est éloignée de Namur d'environ une lieue.

Cette seigneurie relève du souverain bailliage et jouit de la haute, moyenne et basse justice et de plusieurs droits et privilèges tels que le droit d'amendes, de confiscations, de chasse et de pêche.

Robert Goblet, écuyer, acquit en 1638, en engagère, cette seigneurie de S. Majesté pour une somme de 1300 florins.

Dame Anne-Marie de la Ruelle, sa veuve, la releva en 1646, d'où elle passa dans la maison de Glimes (en 1748). Elle est aujourd'hui (1788) possédée par Messire Honoré, comte de Glimes, Grand d'Espagne de première classe, etc., etc., qui en fit relief en 1748.

La veuve Malherbe, d'Andenne, possédait (probablement vers 1828) 17 ha. 81 a. à la petite ferme d'Arthey.

Jérôme Tichon, meunier à Artey en 1830. Il était conseiller communal à Suarlée.

FIEF D'ASSOLLEVILLE

Assomme-le-ville (XIV^e siècle), Asson-le-ville (1431), Assoleville (1529), Aussolleville (1550), Assolville (1665), Ason-le-ville (1343).



Le fief d'Assolleville se trouvait entre Arthey et Rhisnes.

Nous ignorons la contenance de ce fief.

I. Jacquemain delle Spinée (XV^e siècle).

II. Willame de Houssoy (r. du 26 juillet 1482).

III. Marie ou Hubine, fille de Willame, épouse de Fr. Philippe, bâtard de Fumal fils de Philippe et petit-fils de Philippart de Fumal, bouteiller du comte, prévôt de St-Aubain (relevé le 29 mai 1501).

IV. Martin-Antoine de Fumal, fils de Philippe (relevé le 16 avril 1539).

V. Jean de Fumal, frère d'Antoine (r. le 30 déc. 1550).

VI. Jacques de Fumal, cousin du précédent, arrière-petit-fils de Philippart, bouteiller.

VII. Catherine de Fumal, fille de Jacques, épouse de J. de la Ruelle (relevé le 14 mai 1580).

VIII. Guillaume de la Ruelle, seigneur de Rœux, fils aîné de Jean, époux d'Ursule de Ruysken, à Arthey.

7 mars 1620. — Ursulle de Ruischen, veuve de M. de Rœux, relève le fief d'Arthey communément appelé Assonleville.

24 nov. 1665. — Robert Al. de Goblet, écuyer, relève les seigneuries d'Arthey et Barchaigeant à Branchon et les fiefs d'Assolville et Lonchapeau.

20 août 1748. — Marie-Is. Woot de Trixhes, veuve de Ch. Edm. d'Ochain de Jemeppe, écuyer et héritiers de Nic. Dinen, vend au comte Honoré de Glimes, la seigneurie d'Artheit et le fief d'Assonville.

LES COMTES DE GLYMES DE BRABANT

Jean Corteken, fils naturel de Jean II, duc de Brabant, et d'Elisabeth Corteken, fut légitimé le 27 août 1344 par Louis de Bavière, empereur d'Allemagne. Il reçut le titre de comte de Glimes de Brabant.



Nous n'avons pu reconstituer la généalogie des comtes de Glimes. Les indications suivantes sont les seules que nous ayons pu recueillir :

Antoine de Glimes, marié à Claude aux Brebis, dame de Samart et de Fraire-la-Grande, mort en 1574.

Charles de Glimes, fils d'Antoine, épousa, le 17 août 1608, Agnès de Salmier, qui lui apporta Samart. Ils achètent Dorinne en 1622 pour 8.900 florins.

Enfants :

1° Agnès-Claude, mariée à Henri de Campenne, son cousin germain ;

2° Gilles ;

3° Charles, qui périt au siège d'Arras (1641) ;

4° Agnès, morte en 1696, religieuse à Herkenwal ;

5° N., religieuse au Val-Notre-Dame à Huy.

Gilles de Glimes, seigneur de Samart, Fraire et Sovet, marié à Bruxelles le 26 août 1662, à Anne de t'Serclaes, « relève » Dorinne en 1664 par décès de ses parents. Gilles de Glimes et Anne de t'Serclaes moururent sans descendance masculine. Leur fille Marie épousa Philippe de Beaudringhien, lequel donna les biens de sa femme à ses petits-cousins : Paul-Gilles de Glimes et Ignace-François de Glimes.

Paul-Gilles de Glimes, chanoine, des de Glimes de la Falize.

Gilles de Glimes, marié à Jeanne de Cerf, eut un fils, Warnier.

Warnier épousa Marie-Isabelle de Nassau.

Gilles-Alexis, leur fils, marié à Marie-Agnès de Campenne.

Ignace-François, mort en 1754, avait épousé Marie-Françoise d'Anneau de Warigny, le 3 mars 1729.

Honoré de Glimes, leur fils, marié à Marie-Théodore de Gavre, morte le 9 septembre 1804 sans postérité.

Marie-Françoise, sa sœur et héritière, épousa à Madrid, en 1804, Fernandez de Cordola, comte de Sastago.



Descendants : les Sastago-Monistrol ou Portago-Monistrol.

La descendance mâle des comtes de Glimes est éteinte. Le dernier des de Glimes, dont le père était procureur du Roi à Liège, émigra au Brésil, revint en Belgique et mourut fou à Uccle.

Existe encore de nos jours la descendance espagnole des Monistrol. Comme descendants des comtes de Glimes, les quatre enfants de la marquise de Monistrol possèdent encore à l'heure actuelle en Belgique la ferme Mohymont (ferme du Spinoy) à Rhisnes.

RHISNES

(par Gérard)

1830, 542 habitants ; 1910, 1.425 ; 1930, 1.500 habitants.
14 exploitations agricoles de 1 à 2 ha. ; 11 de 2 à 5 ha. ; 2 de 5 à 10 ha. ; 3 de 10 à 15 ha. ; 5 de 15 à 20 ha. ; 4 de plus de 20 ha.

Couvercle en cuivre des fonts baptismaux de 1606, signé Jehan Rousseau, de Rhisnes.

Reliques de saint Didier, sainte Begge et sainte Julie.
Chevalier Henri de Rhisnes, en 1231 et 1234.

Son fils Godefroid de Rhisnes, chevalier de Reines, engagé en 1234 à l'abbaye de Salzinnes, ses revenus sur la dîme de Rhisnes, qu'il tient en fief de Henri de Loyers.

La seigneurie hautaine engagée en 1755 pour 1.275 florins à Françoise-Brigitte de Glymes.

Son dernier relief en février 1794 par Honoré de Glimes, son neveu.

Un fief dit le Perron (Pairoy) : en deux parties en 1521 : l'une étant à Daniel Dupont, en 1606 à Jean de Groesbeek ; puis à Paul-Jean de Groesbeek, abbé de Dinant en 1625 ; saisi par défaut de relief ; en 1680 à Jean-Baptiste Matholet, puis à Paul-François Matholet ; les héritiers vendirent le fief avec la « Motte » à Meux en 1737, à Perpète Quérité et celui-ci à Etienne de Franquen.



L'autre partie à Jacquemin de Bovesse, puis à Libert son fils; en 1360 à Hannekin de St-Denis, puis à Thiéry du Pré, à Jamart de Brouck dont le frère le vendit à Jean de Biévene. Confisqué en 1427. Plus tard aux Dames blanches, on ne sait en quelles circonstances.

Arthey. — D'abord Godin d'Arton (1211), Gilles d'Artet (1292-1297), Renier d'Artaing (1396).

Le moulin cité au XIV^e siècle.

Arthey vendu en 1626 pour 1.300 florins à Gobert Goblet, seigneur de Reux; son fils Robert-Alexis de Goblet le vendit en 1705 à son cousin François de Goblet; la fille de ce dernier, Hélène Dieudonné, dame de Reux, épousa le capitaine Pernet, puis Nicolas Dinen; elle lui fit donation en 1768.

En 1745, Nicolas Dinen légua à sa belle-fille Marie-Aldegonde de Pernet, Artet qu'il vendit en 1748 pour 53.400 florins à Honoré de Glimes.

Au XIV^e siècle, Gilles fils de Hierneken d'Assomme-le-ville de Rinez tient plusieurs terres en fiefs du comte de Namur.

Assomme-le-ville doit avoir été le noyau autour duquel s'est formé le village de Rhisnes.

Au XV^e siècle il est à Jacquemin delle Spinée; en 1482 à Willame de Houssoy, puis à sa fille Hélène-Marie ou Hubine qui épousa Philippe, bâtard de Fumal (1507), puis son fils Martin-Antoine de Fumal (1539), puis le frère de celui-ci Jean de Fumal, enfin Catherine de Fumal, fille de Jacques, qui épousa Jean de la Ruelle (1588), puis son fils Guillaume, seigneur de Reux (1591) et laisse le fief à sa belle-fille Anne-Marie, qui épousa Robert de Goblet, seigneur d'Artet (1627).

Falize. — Godefroid de la Falize, chevalier, 1239-1252; Jacques, 1268; Libert, 1281-1289; Jacquemin ou Jacques, chevalier, 1294-1312; Godefroid de Namur, 1313.



La Falise, engagée en 1626 pour 1700 florins à Gabriel de Glymes. Le dernier, Honoré, en hérita de sa tante Françoise-Brigitte de Glymes, en 1757.

RHISNES

(Quelques notes supplémentaires)

Le ruisseau du Hoyou se forme là de plusieurs affluents qui viennent de l'Est.

L'église de Rhisnes renferme les sépultures de seigneurs de la Falize.

Entre Rhisnes et Emines se trouve la ferme de Saint-Martin, antique domaine féodal dont relevaient les fiefs voisins de Seumois et du Chenois.

Très endommagé par les guerres du XV^e siècle, le château fut reconstruit au siècle suivant. La vieille tour restait ; ces tours furent démolies naguère. La chapelle subsiste à l'extrémité de la cour. On y descend par cinq marches intérieures ; d'autre part, elle communique de plein pied avec le cimetière. Elle a neuf mètres de long et cinq mètres de large ; ses fenêtres sont divisées en meneaux grossiers et l'on remarque dans le mur les trous d'une porte et d'une fenêtre bouchées, surmontées de frontons triangulaires. L'intérêt principal de ce petit édifice consistait dans des pierres tombales de différentes époques ; les principales sont celles de Jean d'Arres, seigneur de Stuvaing (XIII^e s.), de Jacques du Chenoit et Marie Duine (XV^e s.), et de Jean de Senzeilles, seigneur de Saint-Martin (XVI^e s.). Ces pierres se trouvent actuellement dans l'église de Saint-Denis, laquelle possède encore sa tour romane au faite en bâtière.

Une partie du territoire de la commune de Rhisnes ne faisait pas partie de la seigneurie de la Falize-Rhisnes. Elle relevait du domaine des comtes de Nassau et après ceux-ci des souverains des Pays-Bas qui leur ont succédé.

Population de Rhisnes : en 1815, 495 habitants ; en 1840, 562 ; en 1890, 1285 ; en 1910, 1425.

Denis-Joseph Rolain, garde-champêtre en 1820.



Déportés : 19 juillet 1915, 57 ; 29 novembre 1916, 83 ;
au total, 140 déportés.

Le château de la Falize semble dater du XVI^e siècle.

La date de 1625 est indiquée sur un mur du château,
comme à Hulplanche.

L'actuel château d'Arthey est une somptueuse demeure
qui a été construite en 1841 par le premier des de
Mévius venu à Rhisnes après son mariage avec Madame
Maes, qui possédait le domaine d'Arthey.

CURÉS DE RHISNES

En 1364, il y avait à Rhisnes 30 ménages y compris
11 maisons de cherruages.

Le presbytère de Rhisnes est une très ancienne construction bâtie au milieu d'un jardin — on serait tenté d'écrire un parc — emmurailé. Une dépendance, grange ou ancienne étable, accotée à la maison, semble indiquer que cette propriété a eu jadis une toute autre destination (le presbytère doit avoir été agrandi du côté est).

4 avril 1538. — Accord fait entre le chapitre de Saint-Pierre-au-Château de Namur, le prieuré d'Oignies et *Jean de Langerode*, religieux d'Oignies et *curé* de Rhisnes, concernant la limite des dîmes de Rhisnes et de Bovesse.

Nous croyons que les curés de Rhisnes ont toujours été fournis par l'abbaye d'Oignies jusqu'à la révolution française en 1789.

28 août 1668. — Le prieur et les religieux d'Oignies ratifient les fondations faites en l'église de Rhisnes par le frère *Pierre Henet*, curé de cette paroisse pendant 22 ans.

18 janvier 1675. — Ignace-Augustin de Grobbendonck, évêque de Namur, fait connaître l'arrangement conclu entre le prieuré d'Oignies et le frère *Pierre Henet*, religieux du monastère, ancien curé de Rhisnes, concernant l'emploi d'une somme d'argent épargné par le dit



Henet; il la remettra tout entière entre les mains du prieur et recevra chaque année cinquante patacons pour son usage personnel.

L'église de Rhisnes existait en 1381 (voire même en 1268). L'église actuelle a été construite en 1841 à l'emplacement de l'ancienne.

Les anciens curés étaient fournis, nous l'avons dit, par le prieuré d'Oignies, dont dépendait la dîme de la paroisse.

On cite comme anciens curés de Rhisnes :

Jean le Sens; Arnoul; Godefroid; Henon (1308), fils de Rassin de Rhisnes; Jacques; Richard; Jean de Langerode, 4 avril 1538; Pierre Henet, avant 1668; Wilmart en 1748; Ernote en 1804; Meunier en 1820.

A partir de 1830 : Marchal; Loth; Haulot; Bodart.

Le frère Lambert, moine d'Oignies, curé de Rhisnes en 1268.

Chentinne, comme la Falize et Arthey, devait alors faire partie de la commune de Suarlée.
